

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de présents : 46
Absent(s) : 0
Excusé(s) : 3

Point 15 Débat d'orientations budgétaires pour 2026 sur la base du rapport d'orientations budgétaires

Présents

Sous la présidence de M. le Maire Éric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjointes Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Nathalie PRUNIER, Christian MEISTERMANN, Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, Barbaros MUTLU, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Éric LOESCH, Frédérique SCHWOB, Olivier ZINCK, Claudine MATHIS, Michel SPITZ, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Bernard GERBER, Isabelle FUHRMANN, Patricia KELLER, Pascal WEILL, Marie LEROLLE, Jean-Marc BERNAUD, Dominique BUTTERLIN, Claudine GANTER, Nora OUISSI, Claudia CHATELUS, Wilhelmine ROBERT, Tristan DENÉCHAUD, Jérôme GUISON, Oussama TIKRADI, Hélène BULLE, Laurent DENZER-FIGUE, Kevin MARTIN, Léna DUMAN, Jean-François CERFON, Monique FRITSCH, Yves HEMEDINGER, Sandrine WYBRECHT, Céline GOLLY, Cindy HUEBER, Olivier ROTH, Adrien WILD, Annie LEMIRE, Caroline SANCHEZ, Frédéric HILBERT, Fabien EYMAS, Nathalie AUBERT, Yann DURRIERE.

Ont donné procuration

Mme Emmanuella ROSSI donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD donne procuration à M. Tristan DENÉCHAUD, M. Alain KOTT donne procuration à Mme Nathalie AUBERT.

PREND ACTE

Secrétaire de séance : Léna DUMAN
Transmission à la Préfecture : 17 avril 2026

Transmis en préfecture le : 17/04/2026
Reçu en préfecture le : 17/04/2026
Numéro AR : 068-216800664-20260408-49938-DE-1-1
Date de publication le : 17/04/2026

**POINT N° 15 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026 SUR LA BASE DU RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil. L'article L.5217-10-4 du même code précise que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines (maximum) précédant l'examen du budget. Selon l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du Débat d'orientations budgétaires (DOB) et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de la Ville de Colmar ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et suivants sont retracées dans le rapport d'orientations budgétaires ci-joint.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2313- 1, L.2313-2, L.5211-36, L.5217-10-4, D.2312-3 et D.5211-18-1,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 de la Ville de Colmar annexé à la présente,

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

de la tenue du Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 lors de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2026.

AUTORISE

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Maire

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Ville de Colmar



L'exercice budgétaire 2026 s'ouvre dans un environnement marqué par une forte instabilité internationale et une situation nationale fragilisée. Les tensions géopolitiques persistantes, le ralentissement du commerce mondial, les politiques économiques divergentes entre grandes puissances, ainsi que la dégradation continue des finances publiques françaises – avec un déficit à 5,8 % du PIB en 2024 et une dette dépassant désormais 113 % – viennent peser sur l'ensemble des acteurs publics, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Celles-ci doivent affronter l'érosion de leur autonomie fiscale, l'impact des réformes nationales et l'effort financier accru exigé par l'État dans sa trajectoire de retour sous les 3 % de déficit.

Dans ce contexte contraint, la Ville de Colmar se distingue par la solidité remarquable de sa situation financière, fruit d'une gestion rigoureuse, d'une stratégie d'investissement maîtrisée et d'une capacité d'adaptation éprouvée durant les crises successives. Avec une capacité d'autofinancement brute de 26,4 M€ en 2025, en progression par rapport à l'avant-Covid, et l'une des dettes par habitant les plus faibles de sa strate (665 € contre 1 322 € en moyenne), Colmar aborde l'année 2026 avec des fondations financières particulièrement robustes. Cette santé financière s'appuie également sur des dépenses de fonctionnement contenues par rapport aux communes comparables, sur une politique fiscale stable – aucune hausse des taux communaux depuis 2014 – et sur un dynamisme significatif des recettes issues notamment de la mise à contribution des visiteurs, d'une politique tarifaire de stationnement intelligente favorisant les habitants, ainsi que des services publics modernisés qui attirent les usagers.

Cette robustesse permet aujourd'hui à Colmar non seulement de préserver un haut niveau de service public, mais également de poursuivre un programme d'investissements ambitieux sous l'impulsion de la Municipalité. La gestion saine des finances de la Ville constitue un atout décisif pour faire face aux incertitudes économiques et institutionnelles, et pour assurer, dans la durée, des politiques publiques de qualité répondant aux besoins de tous les Colmariens, en faveur du dynamisme de notre territoire, d'un cadre de vie toujours plus sûr, plus agréable et plus durable, et adaptées aux enjeux environnementaux et sociétaux.

L'année 2026 s'inscrit ainsi comme un moment charnière : la Municipalité maintiendra le cap d'une gestion exigeante, afin de protéger les marges de manœuvre de la collectivité face aux contraintes exogènes, pour continuer à investir dans des projets qui façonnent l'avenir de Colmar.

Ce rapport présente les perspectives, les choix stratégiques et les orientations budgétaires qui permettront à la Ville de poursuivre son développement dans un contexte auquel seules les collectivités financièrement solides peuvent sereinement se préparer.

PARTIE I	6
LA SITUATION MACROECONOMIQUE	6
I. INQUIETUDES DANS UN CONTEXTE DE PLUS EN PLUS FRACTURE	6
II. LA CROISSANCE EN FRANCE TOUJOURS ATONE.....	7
III. SITUATION FINANCIERE NATIONALE	8
PARTIE II	10
LA SITUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	10
I. LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES : FORTE DEGRADATION DES COMPTES DEPARTEMENTAUX, SIMPLE EFFRITEMENT DES AUTRES COLLECTIVITES.....	10
II. LA PERTE DE POUVOIR FISCAL DES COLLECTIVITES LOCALES.....	11
PARTIE III	13
CONSEQUENCES DU CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL ET DE LA LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	13
I. UNE TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE AMBITIEUSE DEFINIE PAR L'ÉTAT POUR 2025-2029	13
II. UN EFFORT PROBABLE A 20 MDS € POUR LES COLLECTIVITES A L'ÉCHELLE D'UN MANDAT	13
III. IMPACTS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES	15
IV. L'ACTUALISATION FORFAITAIRE DES BASES FISCALES POUR 2026.....	16
PARTIE IV	18
UNE SITUATION FINANCIERE Saine EN FAVEUR D'actions POUR TOUS LES COLMARIENS.....	18
SOUS-PARTIE I : SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	18
I. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.....	18
A. <i>La hausse des dépenses de fonctionnement dans un enchaînement de crises</i>	18
1. Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement	18
2. Impact des crises sur les dépenses de fonctionnement	19
B. <i>Evolution des dépenses de personnel : des choix assumés</i>	20
1. Situation globale	20
2. La refonte du régime indemnitaire.....	21
3. La poursuite de la mutualisation avec Colmar Agglomération en 2025	21
4. Evolution des effectifs et temps de travail	22
5. Formation et avantages sociaux	23
C. <i>Evolution des charges externes : un grand nombre d'actions menées au bénéfice des habitants, des partenaires et du territoire</i>	25
1. Le défi énergétique.....	25
2. Le soutien aux partenaires	26
3. Un grand nombre d'actions menées	26
II. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31
A. <i>Des recettes réelles de fonctionnement consolidées</i>	31
B. <i>Une hausse modérée des dotations de l'Etat</i>	32
1. La dotation globale forfaitaire encore en légère baisse en 2025	32
2. La dotation de solidarité urbaine en hausse en 2025.....	33
3. La dotation nationale de péréquation en 2025	33
C. <i>L'évolution des produits fiscaux</i>	33
1. Evolution de la taxe d'habitation.....	34
2. Evolution des taxes foncières	35
3. Pas de hausse des taux d'imposition par la Ville de Colmar depuis 2014.....	36
D. <i>Les produits des services consolidés</i>	38
1. Concernant les recettes de stationnement	38
2. Concernant les recettes liées à la fréquentation des services.....	39
E. <i>L'optimisation des dispositifs de subventions de fonctionnement</i>	39

III.	LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEMEURE SOLIDE	40
SOUS-PARTIE II : SECTION D'INVESTISSEMENT		43
I.	LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	43
II.	LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	44
A.	<i>Les différentes sources de financement de nos investissements en 2025</i>	44
B.	<i>Une commune qui se désendette</i>	45
1.	Encours de dette	45
2.	Composition de la dette	46
3.	Analyse du risque	46
4.	Capacité de désendettement	47
5.	Taux moyen de la dette	47
6.	Frais financiers	48
7.	Placements financiers	48
PARTIE IV		49
LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026 ET AU-DELA POUR COLMAR		49
SOUS-PARTIE I : SECTION DE FONCTIONNEMENT		49
I.	EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	49
A.	<i>Les charges externes en 2026</i>	49
B.	<i>Les charges de personnel en 2026</i>	50
1.	L'effet des contraintes exogènes	50
2.	L'effet des contraintes endogènes	50
3.	Evolution des effectifs	50
II.	LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2026	52
A.	<i>Des dotations stables</i>	52
1.	Une dotation forfaitaire en baisse	52
2.	La dotation de solidarité urbaine en hausse	52
3.	La dotation nationale de péréquation en baisse	52
B.	<i>La chute des compensations fiscales</i>	53
C.	<i>La consolidation des recettes tarifaires</i>	53
D.	<i>L'optimisation constante des subventions de fonctionnement</i>	53
E.	<i>Le retour au faible dynamisme des recettes fiscales</i>	54
1.	Les recettes fiscales hors impôts locaux n'évoluent pas de la même manière	54
2.	L'actualisation législative des bases fiscales	55
III.	LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2026-2032	56
SOUS-PARTIE II : SECTION D'INVESTISSEMENT		58
I.	UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX	58
A.	<i>Cadre de vie et espaces publics</i>	58
1.	Le programme Espaces publics	58
2.	Le programme de restructuration du quartier « Saint-Vincent de Paul »	60
3.	Le réaménagement de la plaine Pasteur	60
B.	<i>La rénovation de notre patrimoine</i>	61
1.	La restauration de la Collégiale Saint-Martin	61
2.	Rénovation de l'église Saint-Joseph	62
3.	Le programme de rénovation énergétique bâtementaire	63
4.	Réhabilitation des ateliers de maintenance	63
C.	<i>Sécurité</i>	64
D.	<i>Le programme cours oasis</i>	65
E.	<i>Le schéma directeur informatique</i>	66
F.	<i>Projets structurants à l'étude</i>	66
II.	LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026-2032	67
A.	<i>Ressources propres d'investissement</i>	67

1.	L'autofinancement	67
2.	La taxe d'aménagement	67
3.	Les amendes de police.....	67
B.	Subventions	68
1.	Les fonds de concours de Colmar Agglomération	68
2.	Le FCTVA.....	68
3.	Les subventions d'investissement	68
C.	Recettes de cessions	68
D.	Le recours à l'emprunt	69
SOUS-PARTIE III : UN BUDGET 2026 RESOLUMENT TOURNE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....		70
I.	EN FONCTIONNEMENT : 9,7 M€ ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE, SOIT 10% DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT.	70
II.	EN INVESTISSEMENT : 18,7 M€ DE PROJETS PREVUS DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	71

PARTIE I

LA SITUATION MACROECONOMIQUE

I. Inquiétudes dans un contexte de plus en plus fracturé

L'année 2025 restera comme une année charnière, caractérisée par une accélération de la fragmentation mondiale déjà en cours de plus d'une décennie. En effet, le retour de D. Trump à la Maison Blanche et en corollaire les politiques de rupture menées par son administration, en particulier sa guerre commerciale, ont bousculé les relations internationales, conduisant d'une part à une fracture de l'Alliance atlantique et en conséquence à une nécessaire prise en main par les Européens de leur sécurité, et d'autre part, à un renforcement de la sphère d'influence de la Chine sur ses voisins. Dans ce contexte, l'Europe peine toujours à s'affirmer comme puissance, souffrant de son architecture institutionnelle et de ses divisions. En France, après neuf mois de calme relatif, l'instabilité politique est revenue à l'automne avec le départ de F. Bayrou et l'imbroglio budgétaire. Enfin, la lutte contre le réchauffement climatique ressort comme la grande perdante de l'année, entre le rejet américain et le recul de l'Union européenne.¹

Malgré cet environnement géopolitique et commercial chahuté, la croissance mondiale a bien résisté en 2025, elle devrait se situer à 3,2% en moyenne annuelle, proche de celle de 2024. Alors que la hausse des droits de douane et la forte incertitude ont pesé sur la croissance, la bonne tenue de l'économie mondiale peut s'expliquer par la conjonction de plusieurs facteurs, notamment des politiques fiscales et monétaires globalement accommodantes dans les grandes zones, le recul du prix du pétrole qui tiré à la baisse les taux d'inflation et l'accélération des dépenses d'investissement, en particulier liées à l'Intelligence Artificielle.

Aux Etats-Unis, le déficit public est resté élevé en 2025 (proche de 6% du PIB). Dans la zone euro, certains pays, notamment l'Allemagne, ont augmenté leur budget d'investissement dans la défense et/ou dans les infrastructures. En France, le déficit public devrait encore atteindre 5,3% du PIB en 2025. Enfin, en Chine, les autorités ont également renforcé leur soutien à l'économie l'année dernière. Parallèlement, les banques centrales ont globalement poursuivi leur assouplissement monétaire en 2025. La Banque Centrale Européenne (BCE) a abaissé son taux de dépôt de 100 pb au 1^{er} semestre 2025 le ramenant à 2% alors que la Réserve Fédérale Américaine (FED) a attendu le mois de septembre pour reprendre ses baisses de taux.

Dans la zone euro, la croissance s'est quelque peu redressée et devrait atteindre 1,5% en moyenne annuelle (après 0,9% en 2024) avec toutefois toujours des écarts importants entre la vitalité de l'Espagne (2,9% anticipés), la faiblesse de l'Allemagne (0,2%) et une croissance limitée en France et en Italie (respectivement 0,9% et 0,5%). L'UE a en effet bénéficié d'un facteur conjoncturel : la hausse des exportations en anticipation des droits de douane américains. Un facteur auxquels s'ajoute un soutien à la demande interne alimenté par la désinflation, le versement des dernières tranches du plan de relance post-Covid et les effets de la politique expansionniste engagée par l'Allemagne (investissements massifs dans la défense et les infrastructures). Cependant, cette embellie conjoncturelle masque une pression grandissante des Etats-Unis et de la Chine conduisant à une perte de compétitivité de l'Europe.

En raison de risques géopolitiques toujours élevés, les perspectives pour 2026 sont empreintes d'une forte incertitude. En ce début d'année 2026, les institutions internationales, les banques centrales et les économistes anticipent un scénario caractérisé par une croissance mondiale stable, des croissances proches de leur potentiel

¹ La Lettre du Financier Territorial de janvier 2026, « *Bilan 2025 et perspectives 2026 : un monde plus en plus fracturé* »

dans les grandes économies et une inflation maîtrisée peu éloignée de la cible des banques centrales. La BCE devrait en effet maintenir le taux de dépôt à 2% et la Fed pourrait encore légèrement assouplir l'objectif des fonds fédéraux à 3% sous la pression de D. Trump. Bien évidemment, les conflits au Moyen-Orient révèlent encore bien des incertitudes quant à leurs conséquences économiques et financières.

La hausse continue de l'endettement des économies, qui soutient la croissance à court terme, intensifie les risques financiers. Les déséquilibres extérieurs sont également une source de fragilisation des économies. La question de l'indépendance de la Fed est également importante, car une politique monétaire trop accommodante pourrait favoriser un retour de l'inflation outre-Atlantique.

Pour 2026, les prévisions de la Commission Européenne laissent apparaître une certaine résistance des économies européennes, sans dissiper les inquiétudes qui entourent les mois à venir :

- Le PIB de l'Union Européenne pourrait également progresser de +1,4% en 2026. L'Allemagne en particulier sortirait la tête de l'eau après 2 années de récession avec une prévision de +1,2% en 2026, et la France se maintiendrait autour de +0,9%.
- Le taux de chômage resterait stable en 2026, autour de 5,9%. Tout en restant assez nettement au-dessus de cette moyenne, la France n'enregistrerait qu'une dégradation modérée, de 8,0% à 8,2%. L'inflation en zone euro se stabiliserait enfin à +1,9% en 2026.²

Les prévisions de croissance 2026 restent en effet fragiles tant le contexte politique international est tendu (guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, droits de douanes...). L'aggravation des tensions politiques (poursuite de la majoration des droits de douanes) pèserait davantage sur le niveau des échanges commerciaux et impacterait la consommation intérieure et les investissements.

De plus, la dégradation des finances publiques dans de nombreuses économies occidentales (dont les Etats-Unis et la France) menacerait la stabilité financière : les taux d'emprunt des Etats pourraient connaître une remontée si les finances publiques ne sont pas assainies.

II. La croissance en France toujours atone³

Le PIB de la France a cru en 2024 de +1,1% et croîtrait autour de +0.7% en 2025.

Si les prévisions de 2025 du Gouvernement étaient cohérentes avec celles des instituts de prévision, la composition de cette croissance s'éloigne des prévisions initiales.

Pour rappel, lors de l'adoption de la LFI pour 2025, les moteurs de la croissance française étaient les suivants :

- Une croissance tirée par la demande intérieure (consommation des ménages) grâce au reflux de l'inflation et des gains de pouvoir d'achats ;
- Des investissements privés (ménages et entreprises) plus dynamiques ;
- Un environnement international porteur en matière d'exportations.

Or, en réalité, ces prévisions ont été largement revues :

- La consommation des ménages a été moins dynamique que prévue ;
- La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été moins élevée que prévue,

² La Lettre du Financier Territorial de décembre 2025, « Des taux longs toujours très stables et légèrement haussiers, mais un risque de révision baissière à l'horizon »

³ Cette partie a été rédigée avec la veille juridique de Public Avenir.

- En revanche, on a pu observer un accroissement des stocks qui peut s'expliquer par les anticipations d'une guerre commerciale.

Pour 2026, le Gouvernement anticipe une croissance de 1% en volume.

- Les facteurs d'évolution sont liés à une activité soutenue par la demande intérieure privée ;
- Redémarrage de la consommation des ménages favorisée par une baisse du taux d'épargne (+0.8% en volume en 2026) ;
- Le redressement de l'investissement privé soutenu par un assouplissement des conditions de prêts (investissements et ménages) ;
- En revanche, une très faible croissance de la demande publique liée aux ajustements budgétaires et à la baisse de l'investissement communal dans le cadre du cycle électoral ;
- Enfin, une contribution du commerce extérieur légèrement négative du fait des tarifs douaniers et de l'appréciation de l'euro.

Ces hypothèses ont été jugées optimistes par le Haut conseil des finances publiques (HCFP).

III. Situation financière nationale

Cinq ans après la crise du Covid, les finances publiques de la France restent dans un état préoccupant avec une hausse du déficit public en 2024 et une dette qui revient sur une trajectoire ascendante. Si d'autres pays comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni enregistrent également une dégradation de leurs comptes publics, la France fait figure de mauvais élève parmi les grands pays de la zone euro, ce dont ont pris acte les investisseurs, la France se finançant désormais plus cher que le Portugal et l'Espagne. Prévu initialement à 4,4% dans le projet de loi de finances, le déficit public a finalement atteint 5,8% du PIB en 2024, en nette dégradation. Comparé à la situation avant la crise du Covid, le déficit est plus élevé de 3,4 points. La dette publique a dépassé les 3 300 Mds€ en 2024 pour atteindre 113% du PIB, en hausse de 15 points comparé à 2019.⁴

L'écart de 3,4 points du déficit public en % du PIB par rapport à 2019 s'explique non seulement par une augmentation des dépenses publiques qui ont progressé de 1,9 point du PIB, mais aussi par un tassement des recettes publiques de 1,5 point sur la même période. La dégradation n'est pas uniquement le résultat d'une évolution à la hausse des dépenses, mais aussi la réduction des prélèvements obligatoires. La situation financière française tranche avec celle de ses grands voisins européens qui ont connu une nette amélioration de leurs comptes publics. Ainsi, la France est le pays qui enregistre le déficit public le plus élevé de la zone euro en 2024, avec un déficit qui se creuse par rapport à 2023. Il devrait atteindre -5,4 % du PIB en 2025. En termes de dettes publique, la France a la 3^{ème} dette la plus élevée, après la Grèce (153%) et l'Italie (135%).

Cette dégradation des finances publiques françaises, associée au renforcement de l'instabilité politique, a provoqué une hausse du spread de taux de la France comparé à l'Allemagne en 2024. Il atteint des niveaux élevés lors des épisodes de dissolution, puis de difficultés à faire passer un budget.

Plusieurs faiblesses se cumulent, rendant la stabilisation de la dette une gageure. La faiblesse de la productivité et en corollaire de la croissance, associée à une inflation limitée au moins à court terme, implique une progression du PIB nominal modérée. Par ailleurs, la difficulté à réformer semble un obstacle important, notamment sur les questions du poids des dépenses publiques, des retraites, des niches fiscales et des impôts. En l'absence d'efforts budgétaires et de changement de trajectoire, la dynamique de la dette publique française apparaît insoutenable à

⁴ La Lettre du financier Territorial de juin 2025, « Vers une crise de défiance sur la dette française »

moyen terme. La France pourrait faire face à une crise de défiance sur sa dette, caractérisée par des épisodes de stress, avec une forte hausse des taux d'intérêt et du spread avec l'Allemagne, comme cela avait été le cas au Royaume-Uni en septembre 2022 (« épisode Liz Truss »).

PARTIE II

LA SITUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

I. La situation financière des collectivités locales : forte dégradation des comptes départementaux, simple effritement des autres collectivités

Le déficit des administrations publiques locales se dégrade en 2024 (dernière année consolidée). Il s'établit à 16,7 Mds€ (il était de 9,5 Mds€ en 2023), porté par le déficit des collectivités locales (11,4 Mds€ contre 5 Mds€ en 2023). La 2nde année consécutive de chute prononcée des droits de mutation, conjuguée avec une forte dynamique des dépenses sociales, a mis en 2024 nombre de départements dans la zone rouge, non seulement en matière de solvabilité, mais également sur le strict plan de l'équilibre budgétaire. De leur côté, les régions, les communes et les intercommunalités ont vu leurs ratios financiers être quelque peu secoués, tout en restant dans la continuité. L'incertitude politique nationale n'a pas empêché par ailleurs les collectivités du bloc communal de pousser en 2024 les feux sur l'investissement public, fin de mandat municipal et intercommunal oblige⁵.

Durant l'été 2024, la très nette remise en cause des prévisions de déficit public a donné lieu à de vifs échanges entre les ministères et les associations d'élus locaux quant à l'imputation de la responsabilité de cette dérive. Les Administrations publiques locales ont contribué pour 0,57% du PIB à cette impasse budgétaire nationale. Les administrations publiques centrales et sociales continuent de représenter 90% du déficit public.

En 2024, le taux d'épargne brute moyen des communes fléchit de 15,4% à 14,5%, tandis que la capacité de désendettement se maintient à 4,5 ans en dépit d'un très fort accroissement de l'investissement (+9,3% par rapport à 2023 et + 19,8% par rapport à 2022).

Les petites communes conservent des situations extrêmement solides (taux d'épargne brute moyen de l'ordre de 20% et capacité de désendettement de moins de 3 ans), même si elles ont souffert de la sensible réduction des concours départementaux.

La situation de nombre de grandes villes est nettement moins enviable. Les 10 villes de France de 200 000 à 1 M d'habitants affichent un taux d'épargne brute moyen de 11,5% et une capacité de désendettement de 6,4 ans, ce qui témoigne d'une situation moyenne préoccupante.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties a été nettement moins actionné en 2024 (+0,8%) qu'en 2023 (+3%), mais les communes ont bénéficié du facteur d'inertie d'une revalorisation des bases fondée sur l'inflation de l'année précédente.

En matière d'investissements, toutes les strates des communes connaissent une très forte dynamique. 2024 est la 3^{ème} année consécutive où les investissements communaux progressent aux alentours de 10% par an.

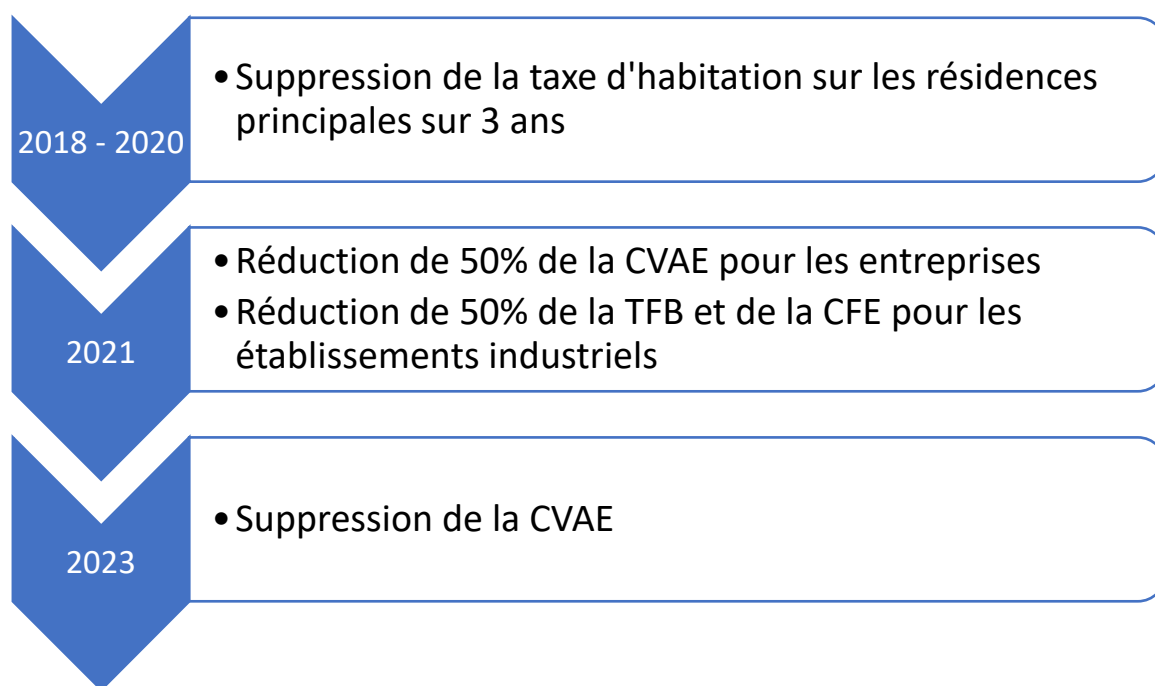
Historiquement, plus une intercommunalité exerçait de compétences et devait investir, plus elle devait disposer d'une épargne brute conséquente, et en contrepartie, plus sa dette était lourde. Cette analyse demeure fondée, mais elle a été affectée en 2024 par une détérioration des ratios des métropoles et des communautés d'agglomération. Ainsi, le taux d'épargne brute des communautés d'agglomération passe de 19,5% en 2023 à 18,4% en 2024.

⁵ Michel KLOPFER, « La situation financière des collectivités au vu des comptes administratifs et de gestion 2024 »

En matière d'investissements, les dépenses des communautés d'agglomération progressent autant que les communes.

II. La perte de pouvoir fiscal des collectivités locales

Si les collectivités du bloc communal ne sont pas pleinement dépossédées de leur pouvoir de décision fiscale, celui-ci se concentre sur un périmètre de taxes plus réduit qu'auparavant.



Selon la résolution de l'AMF à l'issue du Congrès des Maires 2025, en faisant disparaître la taxe d'habitation, puis la CVAE, l'Etat a brisé le lien fiscal qui unit les citoyens et les entreprises à leur territoire. Ne pouvant quasiment plus lever l'impôt, les collectivités sont contraintes d'appeler au respect des compensations qui leur sont dues. Depuis 2018, 52 Mds€ de TVA leur sont ainsi reversés chaque année.

La TVA est devenue le premier produit de fiscalité locale pour l'ensemble des collectivités locales (2^{ème} produit pour le bloc communal derrière la taxe sur le foncier bâti). Les collectivités ont de moins en moins d'autonomie en matière de décision fiscale. Il s'agit d'un levier potentiel supplémentaire pour l'Etat s'il décidait de faire participer les collectivités à l'effort de réduction des déficits publics.

Par ailleurs, les dernières réformes des finances locales ont conduit progressivement à rendre le panier des recettes des collectivités territoriales plus sensible aux évolutions de la conjoncture économique nationale. Il en est ainsi de la TVA ou des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Or l'élasticité de ces recettes à l'évolution, d'une part de la consommation et, d'autre part du marché immobilier, est bien plus grande que celle des impôts fonciers ou de l'ancienne taxe d'habitation. Si le produit de la TVA dispose d'une certaine stabilité, en comparaison du produit des DMTO qui peut connaître des baisses importantes, un écart entre ses prévisions et son produit réellement constaté peut survenir.⁶

⁶ La Lettre du Financier Territorial de mai 2024, « Horizons budgétaires incertains pour les collectivités locales »

Parallèlement, les compensations baissent : 1,3 Md€ en remplacement d'impôts économiques sont supprimées dans la seule loi de finances 2026. Du côté des dotations, les gels et les baisses de la DGF depuis 2010 représentent un manque à gagner cumulé à 82 Mds€.

PARTIE III

CONSEQUENCES DU CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL ET DE LA LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES⁷

I. Une trajectoire pluriannuelle ambitieuse définie par l'Etat pour 2025-2029

Au regard des engagements européens, lorsqu'un Etat affiche un déficit jugé excessif, il doit fournir son plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) pour la période 2025-2029. Le Conseil Européen a recommandé à la France une trajectoire pluriannuelle de dépense primaire nette de 2025 à 2029. Ce plan peut être allongé à 7 ans lorsque des investissements et des réformes sont justifiées.

L'objectif est d'atteindre un déficit public en dessous de 3% en 2029. Ceci représente un effort cumulé 2026-2029 de l'ordre de 110 Mds€ en prenant en compte l'évolution des charges de la dette. Point de vigilance : cet effort se base sur une croissance prévisionnelle (1,4%), niveau jamais rencontré sur les dernières années.

Cette stratégie repose sur un objectif clair : éviter l'effet boule de neige de l'endettement. Le déficit alimente la dette qui accroît, l'année suivante, Les charges de la dette. Cet effet boule de neige s'explique par des taux d'intérêts supérieurs au taux de croissance. Ainsi, la croissance des charges d'intérêts est plus rapide que la croissance du PIB. Dans ce cas, maintenir le déficit public suppose alors un effort plus important hors dette. Le Conseil d'Analyse Economique a estimé l'effort budgétaire primaire (les efforts hors évolution de la dette) nécessaire pour stabiliser la dette publique.

Le point de départ est l'année 2025 avec un déficit public de -5.4%, dont -2.7% de déficit primaire (hors dette et hors écart de conjoncture). Le CAE estime que, pour se prémunir des crises futures, il est nécessaire d'avoir un excédent primaire de 1% du PIB. Ainsi, l'effort d'ajustement est de 3.7% PIB, soit 112 Mds € en valeur 2025 (au lieu des 100 Mds€ estimés par le Gouvernement). Mais dans le cas où les taux d'intérêts seraient supérieurs de 0,5 point au taux de croissance, l'effort d'ajustement atteindrait 127 Mds €. L'effort augmenterait même à 148 Mds€, en tenant compte de la dérive tendancielle du déficit (les dépenses augmentent plus vite que les recettes).

Considérant la répartition au prorata de la part des administrations publiques dans la dette publique, l'effort pour les collectivités serait compris entre 20 et 30 Mds € à produire sur la durée du prochain mandat. Pour rappel, la réduction de la dotation globale de fonctionnement des collectivités entre 2014 et 2017 a atteint 11,5 Mds €.

II. Un effort probable à 20 Mds € pour les collectivités à l'échelle d'un mandat

Selon la Cour des Comptes, en 2025, les collectivités ont contribué pour 5,2 Mds€ à la réduction des déficits, ce qui représente 2% des recettes des collectivités. Rapportés aux 21 Mds € d'efforts structurels constatés pour 2025, les collectivités ont donc représenté environ 25% de l'effort de la Nation. Parmi ces mesures, nous pouvons citer :

- La hausse du taux de cotisation CNRACL en 2025 pour 1Md € ;

⁷ Cette partie a été rédigée avec la veille juridique de Public Avenir.

- Le gel de la TVA pour 1,2 Md € ;
- La minoration des variables d'ajustement pour 487 M€ ;
- La baisse des crédits du fonds vert et des crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour 494 M€ ;
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) pour 1 Md € ;
- Diverses annulations de crédits pour un montant de 600 M€.

La Cour des comptes juge inévitable la participation des collectivités malgré leur faible poids dans le déficit public (6,7% du déficit public en 2024). D'une part, elles représentent 18% des dépenses publiques ; d'autre part, les transferts financiers de l'Etat représentent aujourd'hui près de 53,6% des recettes des collectivités locales du fait des réformes fiscales intervenues. Cela démontre tout le risque institutionnel lié aux réformes fiscales passées.

En 2024, la Cour des comptes avait formulé trois préconisations :

- L'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation interne à chaque intercommunalité et tenir compte du degré d'intégration dans l'attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement ;
- L'amélioration des pratiques en matière d'achats publics,
- Ramener progressivement les effectifs des collectivités à leur niveau du début des années 2020.

Le rapport 2025 de la Cour des Comptes acte la décision du Gouvernement de faire contribuer les collectivités directement à la réduction des déficits publics plutôt que de les inciter à l'amélioration des soldes publics. Dans ce cadre, plusieurs principes sont rappelés par la Cour des comptes.

Programmer l'effort demandé aux collectivités

La Cour insiste sur la nécessité que cet effort soit programmé dans le temps et de manière plus transparente et efficace. La programmation permettrait aux collectivités de planifier leurs investissements. De plus, il conviendrait d'améliorer la transparence de l'effort demandé aux collectivités locales en les distinguant plus nettement des organismes d'administrations locales au sein des lois de programmation et des rapports financiers. On peut en effet constater une dégradation des équilibres financiers plus prononcée au sein des organismes d'administration locale (Agences d'urbanisme, Agences de l'Eau, Centres de gestion, Etablissement publics fonciers, Services d'incendie et de secours, Société du Grand Paris...) que sur les collectivités locales et cette distinction est peu documentée.

Moduler l'évolution globale des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales

Sans recourir à de nouveaux contrats Cahors qui ont été rejetés par de nombreuses collectivités, la Cour appelle à redéfinir le périmètre des transferts financiers de l'Etat aux collectivités et notamment le périmètre des variables dites d'ajustement en faisant rentrer de nouvelles compensations telles que la compensation d'exonération des valeurs locatives industrielles (idée reprise d'ailleurs dans le projet de loi de finances 2026). Ce périmètre est aujourd'hui minoritaire au sein des transferts financiers (32% en 2024 alors qu'elles représentaient 55% en 2014). Sous réserve d'un examen approfondi par le Parlement, l'évolution des transferts d'une année à l'autre serait modulée en fonction de l'objectif d'évolution globale des dépenses des collectivités.

Concilier la contribution avec d'autres impératifs

La suppression de la CVAE puis le gel de la fraction de TVA qui l'a remplacée ont supprimé toute rétribution fiscale à l'implantation de nouvelles activités économiques. De même, les collectivités seront en première ligne dans la transition écologique qui pourrait concerner à terme près de 40% des dépenses

d'investissement locales. Ces deux raisons militent pour une réflexion en matière de transferts financiers afin de tenir compte d'autres impératifs que celui du redressement des finances publics.

Une répartition de l'effort et plus largement des ressources plus équitables entre les collectivités

La Cour insiste sur la nécessité de tenir compte des ressources de chaque catégorie de collectivités pour définir leur effort dans la réduction des déficits publics. Elle milite également pour une distinction des transferts financiers entre les différents niveaux de collectivités et que cet effort soit modulé en fonction des richesses financières. C'est dans cet objectif également qu'un renforcement de la péréquation est proposé.

III. Impacts du projet de loi de finances 2026 sur les collectivités locales

Le projet de loi de finances initial (PLFI) d'octobre 2025 présenté par le Gouvernement Lecornu a suscité de nombreuses réactions de la part des représentants des collectivités locales. L'annonce du Gouvernement d'une ponction de 4,7 Mds € en 2026 a été accueillie avec réserve. On retenait alors que la dotation globale de fonctionnement (DGF) était gelée en 2026 et que le montant du DILICO passait en 2026 à 2 Mds €, soit une multiplication par 2 du prélèvement.

Alors que le projet de loi de finances 2026 était toujours en débat, le Gouvernement a dû activer une loi spéciale pour éviter le blocage du pays. Comme en 2025, la loi spéciale a assuré la transition. Son objectif est simple : empêcher la paralysie des services publics. Elle autorise l'Etat à continuer de percevoir l'impôt et, surtout, à reconduire les prélèvements sur recettes au profit des territoires sur la base des règles de 2025.⁸

La loi de finances 2026 adoptée le 2 février 2026 projette un déficit de 5% du PIB contre les 4,7% imaginés dans le texte initial déposé le 14 octobre 2025. Ces 0,3%, soit 9 Mds€ de déficit supplémentaire, résultent en grande partie des concessions faites à l'occasion de l'adoption au forceps de loi de finances pour la Sécurité Sociale de décembre 2025. Selon l'ancien Premier Président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici, ce budget ne place pas la France « sur le bon rythme ».

Au final, la loi de finances 2026 adoptée via le 49-3 reprend au final largement les propositions initiales du Sénat issues de son vote en 1^{ère} lecture le 15 décembre 2025 :

Le DILICO 2026 est ramené à 740 M€ (au lieu des 2 Mds € du PLFI) :

- Ponction des communes : Néant (au lieu des 720 M€ du PLFI)
- Ponction des EPCI : 250 M€ (au lieu des 500 M€ du PLFI), sans extension du nombre de contributeurs

Le risque de ponction reste avéré à horizon 2027 et suivants.

L'enveloppe nationale de DGF serait fixée à 27,4 Mds €, soit un montant 2026 constant par rapport à celui de 2025. Ainsi, l'amendement à l'Assemblée Nationale visant à indexer la DGF sur l'inflation n'a pas été retenu par le gouvernement : l'Etat ne participera donc pas au financement des progressions nationales des enveloppes notamment de dotation de solidarité urbaine (+140 M€) et de dotation de solidarité rurale (+150 M€).

Dès lors, les progressions de DSU/DSR seront autofinancées à 100% par les collectivités elles-mêmes. Il faut donc s'attendre à :

⁸ La Lettre des Finances Locales du 15 janvier 2026, « Budget 2026 : ce que change la Loi Spéciale pour les collectivités »

- Un « écrêtement » accru de la Dotation Globale Forfaitaire des communes ;
- Une baisse importante de la Dotation de Compensation des EPCI : -5 % simulés pour 2026 contre -3,6 % en 2025.

Dans le cadre du PLFI d'octobre, **les compensations des exonérations fiscales des établissements industriels** étaient intégrées pour la première fois comme variables d'ajustement. Il était ainsi prévu que la compensation que la collectivité devait percevoir en 2026 serait minorée de – 25 %. Le Sénat avait validé le principe de la minoration de ces compensations tout en atténuant le niveau de minoration la ramenant à -19,3 %.

Le texte du Gouvernement simplifie le calcul en écartant du calcul la référence à la « *minoration par rapport à l'année précédente* » qui avait été introduite. Dès lors, pour chaque collectivité, la minoration de -19,3% sera tout simplement appliquée à la compensation « *spontanée* » que la collectivité aurait dû percevoir sans réfaction.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est une dotation budgétaire versée par l'État aux collectivités pour compenser les pertes de recettes résultant de la suppression de la taxe professionnelle, intervenue avec la réforme de 2010. Depuis 2017, la DCRTP fait partie des « variables d'ajustement » qui permettent à l'Etat d'encadrer les variations cibles de ses prélèvements sur recettes (PSR).

Conformément au vote en 1^{ère} lecture du Sénat, le Gouvernement confirme les baisses drastiques déjà proposées en octobre dernier et les accentue pour la part communale. La DCRTP des communes serait quasiment nulle en 2026, sachant que, à la baisse initiale prévue au PLFI, se grefferait une réduction supplémentaire de -59,4 M€ pour financer la majoration de la Dotation Elu Local (DEPL) dont le bénéfice serait dès 2026, étendu à l'ensemble des communes de moins de 3 500 habitants.

L'article 33 du PLFI pour 2026 prévoyait un tassement des évolutions de **la fraction de TVA-TH et TVA-CVAE**. Conformément à la demande du Sénat, le dispositif est suspendu : les fractions de TVA des EPCI continueraient de progresser en N comme la TVA nationale entre N-2 et N-1. Ainsi, en 2026, les quoteparts de TVA perçues par les EPCI seraient gelées par rapport à 2025 dans la mesure où la TVA nationale baisserait (-0,3%) entre 2024 et 2025, et que les collectivités seraient garanties de percevoir le même montant qu'en 2025.

Cependant, la TVA versée aux EPCI pourrait devenir une variable d'ajustement pour l'Etat.

L'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL se poursuit. Le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37,65 % (+3 points). Pour rappel, l'augmentation du taux de contribution employeurs sera progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028.

Pour Colmar, le coût de la loi de finances pour 2026 est estimé à 1,3 M€.

IV. L'actualisation forfaitaire des bases fiscales pour 2026

L'indice des prix à la consommation harmonisé prévisionnel de novembre 2025 s'élève à 0,8%. Ces 0,8% serviront de base pour l'actualisation forfaitaire légale des bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels.

Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les bases fiscales et les produits fiscaux à taux d'imposition inchangé augmenteront automatiquement en 2026 de 0,8% concernant :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ;
- La taxe foncière sur les locaux d'habitation ;
- La taxe foncière et la contribution foncière des entreprises sur les établissements industriels.

Ainsi, hors variations physiques de l'assiette, la dynamique des recettes fiscales devrait être faible en 2026 compte tenu du contexte de désinflation, après les actualisations forfaitaires très élevées constatées ces dernières années (+7,1 % en 2023, +3,9% en 2024 et +1,7 % en 2025).

PARTIE IV

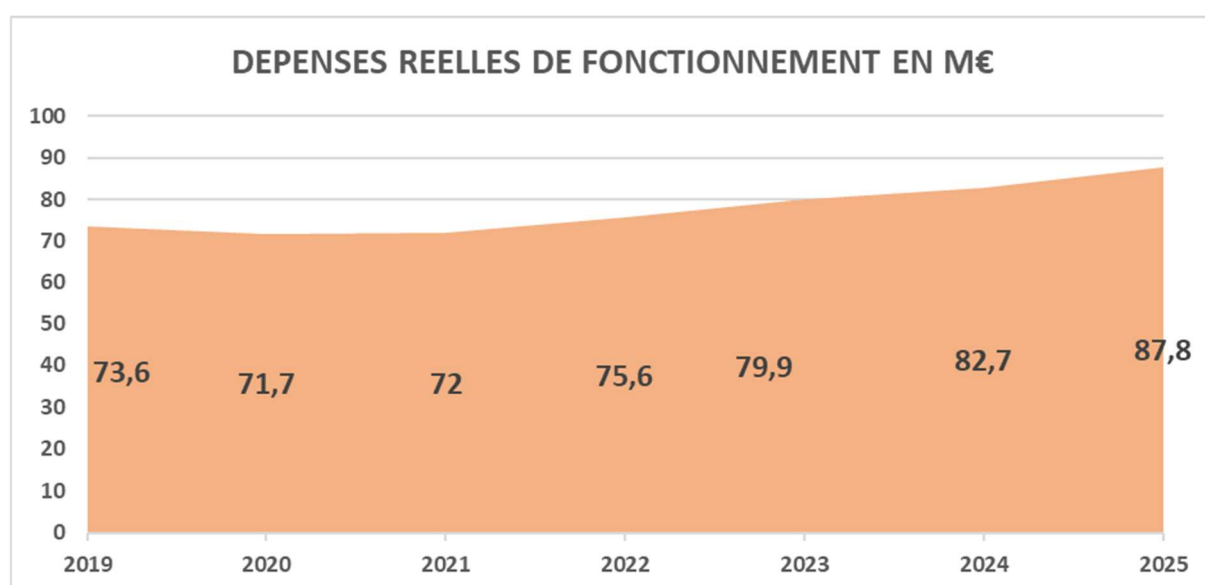
UNE SITUATION FINANCIERE Saine EN FAVEUR D'Actions POUR TOUS LES COLMARIENS

SOUS-PARTIE I : SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

A. La hausse des dépenses de fonctionnement dans un enchaînement de crises

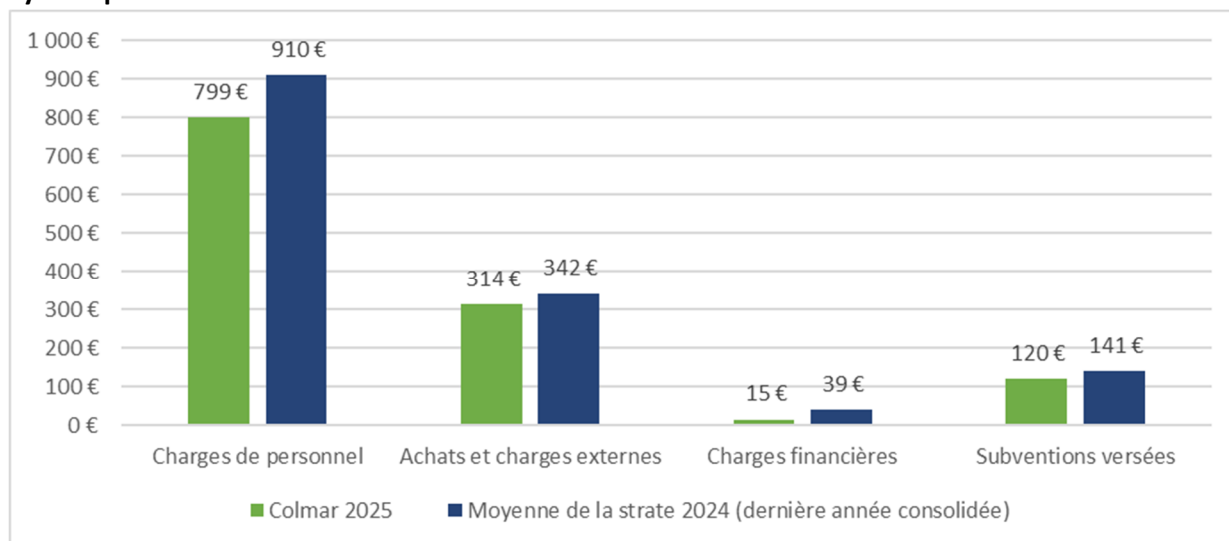
1. Evolution globale des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation de près de **19,3%** de 2019 à 2025, période qu'il convient cependant de séparer en 3 étapes :

- La crise sanitaire 2020-2021 avec une baisse de 1,6 M€ (-2%) par rapport à 2019 sur une plus courte période ;
- La période après-crise sanitaire 2022-2023 qui se caractérise par un contexte inflationniste du fait de la reprise de l'activité, puis de la flambée des prix énergétiques ;
- A compter de 2025, un contexte déflationniste dans une climat d'essoufflement des grandes économies et de crise budgétaire pour l'Etat.

En moyenne par habitant



Source : collectivités-locales.gouv.fr

Comparativement aux communes de même taille, les dépenses réelles de fonctionnement par habitant de Colmar en 2025 restent globalement inférieures à la moyenne constatée en 2024, soit 1 216 € par habitant contre 1 566 €. La Ville de Colmar parvient donc à maîtriser ses dépenses réelles de fonctionnement tout en maintenant une haute qualité de service public.

2. Impact des crises sur les dépenses de fonctionnement

Entre 2020 et 2021, Colmar, comme toutes les collectivités, a été fortement **impactée par la pandémie**. C'est ainsi que la Ville a été contrainte de :

- Fermer des services, notamment pendant le 1^{er} confinement, ce qui a généré une économie malgré elle de 549 K € ;
- Annuler ou reporter des activités ou des événements, ce qui a généré une économie - malgré elle - de 1 727 K € ;
- Financer des besoins en fournitures sanitaires et opérations de désinfection pour 899 K € ;
- Soutenir les associations face à la crise pour 658 K € de subventions supplémentaires, notamment la société Schongauer qui a dû faire face à la fermeture du musée Unterlinden.

Depuis 2022, Colmar doit faire face à **de multiples contraintes exogènes** :

- La hausse des prix de l'électricité qui s'est traduite par une augmentation de 30% du tarif pour Colmar dans le cadre des nouveaux marchés de l'électricité passés en décembre 2021, puis une nouvelle hausse de 5% en décembre 2024, soit un effort de 1 M€ ;
- La hausse des prix du chauffage urbain qui s'est à son tour traduite par une hausse de 30% du tarif, soit un effort de 350 K€ ;
- Les évolutions des prix du carburant, soit un effort pouvant aller jusqu'à 150 K€ par an ;
- Le dégel du point d'indice des fonctionnaires décidé par l'Etat, soit un effort de 2,9 M€ en 3 ans pour Colmar ;
- Le désengagement ou les surcoûts des assurances sur le marché des collectivités locales, soit un effort de 350 K€.

- La crise de financement de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités territoriales (CNRACL), soit un effort de 800 K€ pour Colmar (cette hausse devant se poursuivre dans les prochaines années).

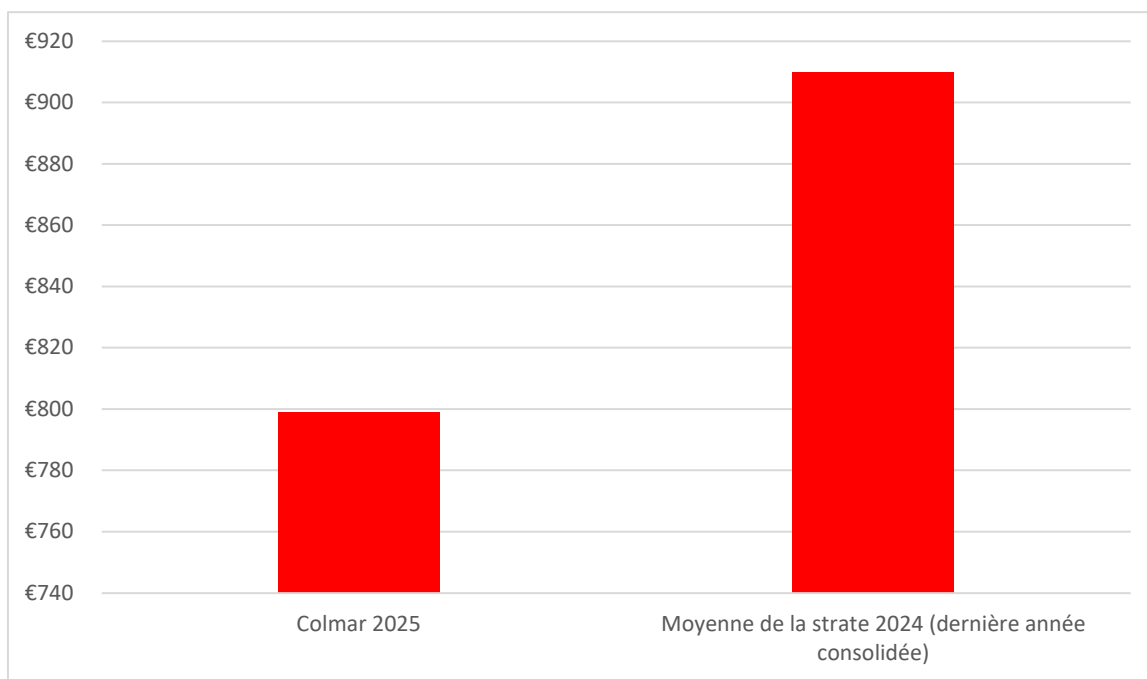
Mathématiquement, les dépenses réelles de fonctionnement se sont envolées de **5,7 M€** par rapport à 2019, année avant-Covid.

B. Evolution des dépenses de personnel : des choix assumés

1. Situation globale

	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
CHARGES DE PERSONNEL EN K€	44 283	43 387	43 730	46 215	48 306	50 179	54 373
EVOLUTION EN K€		-896	343	2 485	2 091	1 873	4 194

Les dépenses de personnel atteignent **54,3 M€** en 2025, soit une hausse de 22,8% en 7 ans et de 8,3% par rapport à 2024.



Pour autant, comparativement aux autres communes, le niveau des dépenses de personnel par habitant de Colmar reste mesuré. **Leur niveau de 2025 n'atteint que 88% de la moyenne constatée en 2024 : 799 € par habitant contre une moyenne de 910 €.**

En 2025, la Ville a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité:

- La nouvelle réévaluation des cotisations employeur CNRACL pour **800K€** depuis le 1er janvier 2025 ;
- L'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions pour **200 K€**.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de 1 M€ en 2025.

2. La refonte du régime indemnitaire

Conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le régime indemnitaire (RIFSEEP) des agents de la Ville de Colmar se compose :

- d'une 1ère part mensuelle correspondant à la reconnaissance de l'expertise et des sujétions dans l'exercice des fonctions (IFSE) ;
- d'une 2nde part annuelle correspondant à l'engagement professionnel et à la manière de servir, laquelle peut donner lieu au versement d'un complément indemnitaire annuel (CIA).

Des premières réformes ont été mises en place entre 2021 et 2022 pour améliorer le régime indemnitaire des agents :

- Assouplissement de la modulation de l'IFSE en fonction des absences ;
- Effort indemnitaire en direction de métiers d'expertise afin d'attirer de nouvelles compétences ;
- Mise en place d'un complément indemnitaire annuel.

Pour un effort annuel de + 566 K€ depuis 2022.

La Ville de Colmar a procédé à un travail fin et précis d'adaptation continu du dispositif, au travers d'une démarche partenariale. C'est ainsi que l'ensemble des postes de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération ont été répartis au sein de métiers et de groupes de fonction. Ensuite, ils ont fait l'objet d'une cotation tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage et de conception ;
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Cette refonte s'articule autour de plusieurs principes :

- harmoniser les IFSE au sein de la Ville et de Colmar Agglomération au regard des métiers et des fonctions exercés par les agents ;
- disposer d'une base objectivant les missions et responsabilités de chaque poste, permettant une valorisation « au plus juste » de la fonction exercée ;
- fidéliser les équipes en place, renforcer l'attractivité de la Ville et de Colmar Agglomération ;
- permettre à la Ville et à Colmar Agglomération de disposer des compétences nécessaires à son développement.

Parallèlement, des IFSE plancher en fonction des groupes et sous-groupes de fonction ont été instaurées. Suite à des négociations avec les représentants du personnel, **l'IFSE plancher du 1er groupe (C2) s'élève désormais à 350 € contre 150 € auparavant.**

Cette réforme a un impact de + 2 300 K€ pour la Ville de Colmar qui a ainsi mis en place une mesure de revalorisation sans précédent au bénéfice de ses agents au 1er janvier 2025.

3. La poursuite de la mutualisation avec Colmar Agglomération en 2025

Dans une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont souhaité développer des conventions de mise à disposition de services pour répondre à des besoins communs.

Par ailleurs, l'article L5211-4-2 du CGCT dispose qu'« en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération territoriale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes-membres peuvent se doter de

services communs ». Dans une volonté de conforter cette dynamique et pour répondre pleinement aux besoins en matière de pilotage, de stratégie, de mutualisation de ressources et de moyens, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar ont concrétisé cette mutualisation par la création de services communs : Direction générale des services, Cabinet du Maire-Président, Finances, Ressources Humaines, Secrétariat Général, Événementiel, Affaires juridiques, Gestion foncière et patrimoniale, Commande publique, Infrastructure et projets informatiques, Communication, Maintenance, Police de l'Habitat, Hygiène et Sécurité, Stratégie territoriale.

Les services communs ont été créés le 1er avril 2025 et portés par la Ville de Colmar. Ils impliquent le transfert de personnel de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar pour 300 K€ (8 ETP), parallèlement des recettes supplémentaires de mise à disposition.

4. Evolution des effectifs et temps de travail

Au 31 décembre 2025, la Ville de Colmar compte 1115 effectifs budgétés.

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Emplois budgétés	1079	1083	1104	1115
Emplois vacants	74	49	70	78
Taux de vacance %	6,9	4,5	6,3	7

L'augmentation des effectifs correspond à la volonté municipale de renforcer ses services publics et ses actions, mais aussi à l'évolution de carrière des agents (mécanisme des promotions de grade).

Concernant la durée effective du temps de travail, celle-ci est fixée conformément à la réglementation, tout en tenant compte du droit local, soit 1592 heures par an. Le cadrage délibéré en séance du Conseil Municipal du 11 mars 2002 relatif à la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (ARTT) est toujours en vigueur.

Par délibération du 4 avril 2023, la Municipalité a affirmé sa volonté de respecter, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail des agents municipaux, leur droit aux deux jours fériés locaux supplémentaires, prévus dans le Droit Local en Alsace et en Moselle. Le Droit Local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

Indicateurs RH	Colmar au 31/12/2024 ⁹	Moyenne des communes de plus de 350 agents ¹⁰
Effectifs permanents	1068	1120
Variation des effectifs permanents	+3,4%	+0,2%
Taux de rotation des agents permanents	7,7%	11,6%
Catégorie A et B	32%	22%

⁹ Selon RSU 2024

¹⁰ Fédération nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – « 10 groupes d'indicateurs « repères » pour le pilotage des ressources humaines » - édition 2022

Catégorie C	68%	78%
Taux de féminisation des emplois permanents	53%	61%
Age moyen des agents permanents	47,3 ans	47 ans
Taux d'absentéisme médical	7,75%	7,7%
Part des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement	60%	58%
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations brutes	18,7%	17%

5. Formation et avantages sociaux

La Ville de Colmar mène également une politique de formation active à destination de ses agents. Colmar consacre 428 € par agent à sa politique de formation en 2024 (cotisations CNFPT et jours de formations payantes) contre une moyenne des communes de même strate de 364 €.

Indicateurs RH	Colmar au 31/12/2024 ¹¹	Moyenne des communes de plus de 350 agents ¹²
Taux de départ en formation des agents permanents	54%	40%
Nombre moyen de journées de formation par agent permanent	2,7	1,7
Montant moyen consacré à la formation par agent permanent	428 €	364 €
Montant moyen annuel pour la participation santé	320 €	290 €
Montant moyen annuel pour la participation prévoyance	142 €	136 €

¹¹ Selon RSU 2024

¹² Fédération nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – « 10 groupes d'indicateurs « repères » pour le pilotage des ressources humaines » - édition 2022

Par ailleurs, les dépenses au bénéfice des agents se traduisent par différents avantages :

Prévoyance 674 adhérents Coût : 96 K€	Complémentaire santé 597 adhérents Coût : 191 K€
Tickets restaurants Participation 50 % Coût net : 921 K€	Subvention versée au GAS Coût : 310 K€

Enfin, **la collectivité s'engage en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes à travers :**

- **la pérennisation de 200 emplois d'été** pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération durant les mois de juin, juillet et août pour un coût de 265 K€ ;
- le renforcement de **l'offre de missions de service civique** pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération ;
- **l'ouverture de 15 postes en apprentissage** par an.

C. Evolution des charges externes : un grand nombre d'actions menées au bénéfice des habitants, des partenaires et du territoire

En K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
CHARGES EXTERNES	16 790	15 655	15 943	18 863	20 053	21 036	21 268
CONTINGENTS ET SUBVENTIONS	9 842	9 934	9 712	8 769	9 491	9 568	10 487
TOTAL	26 632	25 589	25 655	27 631	29 544	30 604	31 755
EVOLUTION EN %		-3,9%	+0,3%	+7,7%	+6,9%	+3,6%	+3,8%

Les charges externes, contingents et subventions atteignent **31,8 M€** en 2025, soit une hausse de 20% en 7 ans et de 3,8% par rapport à 2024.

1. Le défi énergétique

La flambée des prix de l'électricité et du gaz impacte encore lourdement les finances locales. Depuis 2021, les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets et le maintien des services publics locaux essentiels à la population. **Pour Colmar, les renouvellements successifs des marchés de fournitures d'électricité et de gaz ont fait apparaître respectivement une augmentation du prix de 30% et de 5%.**

Quelques rappels importants pour Colmar :

- Le budget alloué aux fluides (électricité, gaz, chauffage, eau, carburant) s'élève à 5,2 M€ en 2025.
- En 2022, **les crédits liés à l'électricité et au gaz ont dû être augmentés de 756 K€** consécutivement au renouvellement du marché d'électricité et de gaz (prise en compte de la hausse du prix de 30%).
- En 2023, **la hausse générale tarifaire du chauffage urbain de 30%** a également impacté directement le budget de la Ville à hauteur de +300 K€ ;
- En 2025, **les crédits liés à l'électricité et au gaz ont dû être augmentés de 235 K€** consécutivement au renouvellement du marché d'électricité et de gaz (prise en compte de la hausse du prix de 5%).
- La Ville est également tributaire des fortes évolutions **des prix des carburants : + 92 K€ depuis 2020 ;**

Soit un surcoût de 1 383 K€ qu'il a fallu absorber.

La hausse des prix en 2022 a accéléré la mise en œuvre des plans de sobriété. Lors de leurs contrôles dans les collectivités locales, les chambres régionales des comptes ont pu constater les effets vertueux d'investissements verts sur les dépenses de fonctionnement : la baisse de la température des bâtiments, l'installation de panneaux photovoltaïques ou le remplacement des ampoules par des LED..

Pour faire face à la crise énergétique, **Colmar a mis en place un nombre important de mesures destinées à produire de réelles économies d'énergie :**

Concernant l'éclairage public

- Accélération du programme de remplacement des points lumineux par des LED : un investissement de 1 789 K€ sur 5-6 ans pour une économie de consommation annuelle de 55 K€.

Concernant les bâtiments publics

- Mise en place d'un programme de passage en LED dans les bâtiments publics, notamment dans les équipements sportifs
- Rénovation énergétique des bâtiments publics (écoles, gymnases...)
- Raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur alimenté par l'incinération de nos déchets

Concernant les marchés de Noël

- Interdiction des chauffages extérieurs
- Utilisation de guirlandes lumineuses en LED.

Ces mesures ont permis d'économiser 483 K€ depuis 2019. En 2025, les dépenses énergétiques (chauffage urbain, électricité, gaz, eau, carburant) s'élevaient à 4,9 M€ contre 4 M€.

2. Le soutien aux partenaires

Avec 1,4 M de structures, 20 M de bénévoles et 1,8 M de salariés, les associations sont au cœur de la société française, aux côtés des collectivités territoriales. Or la crise des finances publiques affecte le monde associatif, qui souffre de la perte grandissante de ses ressources financières et humaines depuis la réforme des contrats aidés. Dans son récent avis « *Renforcer le financement des associations* », le Conseil économique, social et environnemental (CESE) alerte sur le financement et le devenir des associations :

- 69% des associations déclarent que le montant de leurs fonds propres est faible ou nul ;
- 53% des subventions attribuées sont en baisse

Malgré ce contexte, la Municipalité a fait le choix de maintenir son soutien au tissu associatif local: 4 600 K€ de subventions versées en 2025 contre 4 215 K€ en 2019 (hors compensations de service public versées aux concessionnaires). Convaincue que les associations façonnent le paysage socio-culturel, la Ville tient à les accompagner pour maintenir une cohérence entre les projets d'associations et les politiques publiques locales.

Auxquels s'ajoutent :

- La subvention versée au **CCAS** pour mener sa politique sociale : 1 920 K€ en 2025 ;
- Les compensations de service public versées aux concessionnaires de la restauration scolaire et de la patinoire pour 1 036 K€ ;
- Les contributions versées aux écoles privées sous contrat pour 687 K€ ;
- La contribution versée à l'Opéra National du Rhin pour 588 K€ ;
- La contribution versée au syndicat mixte des employeurs forestiers pour 100 K€.

3. Un grand nombre d'actions menées

Colmar, cité éducative

Comme chaque année, la Ville de Colmar propose des **aides aux familles** :

- Aides financières à la scolarité pour les enfants entrant en CP ou en 6^{ème} ;
- Réduction de 30% du coût de la restauration scolaire pour les familles exonérées d'impôt sur le revenu ;
- Aide aux devoirs pour les élèves des écoles élémentaires.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, la Ville de Colmar participe au dispositif national **"Petits-déjeuners à l'école"** qui consiste à offrir aux élèves un repas matinal équilibré et gratuit pour les familles. Cette initiative vise à réduire les inégalités sociales et à lutter contre les privations matérielles, en garantissant à chaque enfant les conditions nécessaires pour bien commencer sa journée, rester attentifs en classe et apprendre dans un environnement

favorable. L'opération a concerné 1 301 élèves des écoles élémentaires et 1 023 élèves de maternelle. L'opération a été reconduite pour l'année scolaire 2025-2026.

L'opération **“Un fruit pour la récré”** se poursuit : dans ce cadre, la Ville de Colmar distribue des fruits aux élèves des écoles maternelles de manière à promouvoir une alimentation équilibrée et la consommation de fruits et légumes dès le plus jeune âge.

Depuis mai 2022, la Ville de Colmar est labellisée **« Cité Educative »**. Ce label a vocation à soutenir les actions à destination des jeunes jusqu'à 25 ans, en incluant les parents et en mobilisant les acteurs de terrain : familles, associations, acteurs publics. Une enveloppe financière de 280 000 € a été allouée par l'Etat pour les projets s'inscrivant dans la démarche. 35 actions ont vu le jour, dont :

- Médit'art. Au travers de cette action, les élèves travaillent sur leurs émotions et leur créativité artistique. Guidés par l'intervenante, les demi-pensionnaires réalisent ensuite un travail créatif à la cantine Waltz et à l'école élémentaire Brant.
- Initiation aux jeux d'échecs. L'association Colmar Échecs est intervenue dans les écoles Pfister et Barrès les lundis et mardis midi pour proposer une initiation au jeu d'échecs.

En juin 2025, 5 écoles de la Ville ont accueilli des ateliers, animés par Orange, destinés à sensibiliser les jeunes aux bons usages du numérique. Le premier a eu lieu à l'école Jean Macé le 17 mars 2025. Ces ateliers ont été organisés sous la forme d'un jeu d'énigmes en partenariat avec l'association e-Enfance. Chaque enfant incarne un personnage d'une équipe de magiciens et détient un pouvoir unique pour mener à bien différentes missions. Il s'agit d'aider les membres d'une équipe de sport qui ont différents problèmes liés à leur usage du numérique.

Pour rappel, ces actions viennent compléter les investissements substantiels pour la jeunesse développés plus loin dans ce rapport (cours oasis, rénovation énergétique, accessibilité, rénovation des aires de jeux).

Coût des actions : 154 K€

Colmar, cité sportive

Devenu un dispositif structurant pour encourager la pratique sportive depuis son lancement en 2020, le Pass'Sport Santé a déjà profité à 678 Colmariens :

- 19 associations partenaires ont été ou sont engagées dans le programme
- Environ 15 activités Sport-Santé sont proposées chaque année.
- La Ville de Colmar, via ses ETAPS (éducateurs sportifs), ajoute 3 créneaux spécifiques au dispositif.

Pour ceux qui souhaitent pratiquer en autonomie, la Ville a développé plusieurs parcours via l'application du parcours JOOKS qui permette de découvrir Colmar à travers la pratique sportive.

Des événements sportifs également sont venus ponctuer l'année : le Vélotour, le Bretzel Ultra Triathlon, les Foulées de la Ligue, le Critérium Cycliste, le Marathon... L'augmentation des subventions aux associations sportives a permis de renforcer tous ces événements.

Sans oublier la rentrée des sports. A cette occasion, les associations et partenaires sportifs sont présents aux côtés de la Ville pour renseigner les Colmariens sur l'offre sportive colmarienne. À l'issue de cette journée, les Trophées des champions colmariens récompensent les meilleures performances de l'année.

La patinoire de Colmar est exploitée depuis le 1er janvier 2025 par le groupement des sociétés Prestalis et Hélios, dans le cadre d'une concession de service public avec la Ville. Leurs projets visent à fidéliser les usagers et renforcer l'attractivité de ce lieu de vie. Hall d'accueil redécoré avec de nouvelles peintures au mur (ours polaire, pingouins), de nouvelles cordes pour la file d'attente, un nouvel habillage de la caisse, une cafétéria réhabilitée dans le style rétro-industriel ou encore un nouvel écran géant de 15 m². La grille tarifaire a été étoffée : un tarif réduit pour les 5-12 ans et un pack famille (un tarif pour 2 adultes et 2 enfants ou 1 adulte et 3 enfants) ont été instaurés.

Enfin, la Ville a mené une grande concertation sur les pratiques sportives à Colmar, de manière à identifier les axes prioritaires des actions de la collectivité pour soutenir le sport et les sportifs.

L'ouverture du Gymnase est évidemment un élément-phare de l'année 2025 et sera développée plus loin.

Coût des actions sportives : 365 K€

Colmar, cité culturelle

- Le Musée du jouet a proposé en 2025 une exposition qui a attiré un public nombreux. Avec “BAN ! Les jouets interdits”, une sélection de jouets étonnants a été présentée : machine à vapeur miniature, poupée en celluloïd hautement inflammable, maquette de maison explosive, arme factice, etc. Des jouets qui, aujourd’hui, susciteraient l’étonnement voire la controverse. Une exposition pensée comme un miroir des évolutions de notre société.
- Chaque été, le Festival International de Colmar transforme la ville en un véritable carrefour de la musique classique, attirant les plus grands interprètes du monde entier. L’édition 2025 s’est révélée à la hauteur des attentes, grâce à la programmation éclectique et exigeante, proposée par le Maestro Alain Altinoglu. Les soirées à l’église Saint-Matthieu ont été marquées par la présence de solistes de renommée internationale tels que Gautier Capuçon, Yuja Wang, Viktoria Mullova, Grigory Sokolov, Bertrand Chamayou ou encore Alexander Malofeev. Ces artistes ont été accompagnés par des orchestres prestigieux comme l’Orchestre symphonique de la radio de Francfort ou le Mahler Chamber Orchestra, pour des concerts inoubliables. Le Symphonic Mob a à nouveau été une réussite participative à l’ombre des arbres du Champs de Mars.
- La Ville de Colmar et l’association de la place du marché-aux-fruits ont organisé la 3^{ème} édition de la Colmar Fascht en octobre. Un évènement pour découvrir ou redécouvrir les richesses du patrimoine culinaire et culturel alsacien.
- Les actions de médiation dans tous les musées de Colmar et l’événement Museomix, trois jours d’innovation culturelle début novembre. A cette occasion, 4 musées colmariens se sont transformés en véritables laboratoires créatifs. Les participants ont été invités à concevoir des prototypes pour repenser la muséographie, la scénographie, la relation avec les publics, ou encore le rapport aux œuvres.
- Avec le thème « Au bonheur des mots », le Festival du Livre de novembre 2025 a fait découvrir de nouvelles pépites avec des invités de marque, au premier rang desquels Douglas Kennedy, des rencontres inspirantes, un concours de cosplay, des pauses musicales. Cette année, le Festival a également irradié 6 bus de la Trace qui ont accueilli des boîtes à livres.

Sans oublier la riche programmation du Théâtre, de la Salle Europe, du Grillen et de nos autres festivals (Le Festival du Film, Les Musicales, le Colmar Jazz Festival) et les représentations du Conservatoire !

Coût des actions culturelles: 1 415 K€

Colmar, cité festive

En hiver :

- La Fête des Aînés portée par le CCAS a réuni en janvier 2025 1400 Colmariens de plus de 72 ans dans une ambiance chaleureuse et conviviale.
- En février 2025, Colmar s’est parée des couleurs tricolores, à l’occasion du 80^{ème} anniversaire de la libération. Un riche programme de festivités a été organisé. Autant de moments de partage, de fête et de recueillement destinés à entretenir la mémoire. La commémoration de cet anniversaire a été une occasion unique de rendre hommage à celles et ceux qui ont lutté pour notre liberté, de transmettre aux générations futures et de partager nos souvenirs : cérémonie officielle, défilé de la Liberté, animations sur le Champ-de-Mars, cérémonie des enfants, Le spectacle de l’harmonie colmarienne et du CERAC au Théâtre municipal, le repas de la Liberté aux Catherinettes, des reconstitutions au Parc des Expositions, présentation d’avions militaires à l’aérodrome... Cet évènement a été suivi d’une dynamique commémorative renouvelée, à l’image du 11 novembre à la bougie place du 2 février.
- Les marchés de Noël représentent le premier vecteur d’attractivité de Colmar qui engendre des retombées économiques considérables profitant à l’ensemble du tissu local. Chaque année, les marchés mettent en valeur notre patrimoine et nos traditions. Les rues de la ville s’animent grâce à la mobilisation remarquable des services.

Comme en été :

- Les oasis de l'été : Plus de 22 000 personnes ont vibré au rythme des deux soirées festives sur la place Rapp. Entre les concerts proposés par Top Music et la performance survoltée de Romain Ughetto, l'ambiance était électrique ! Et pour finir en beauté, un show aquatique spectaculaire a clôturé chaque soirée, émerveillant la foule et illuminant la place Rapp.
- La Guinguette des enfants : un moment magique pour les plus jeunes Rires, jeux et spectacles ont transformé le parc en véritable paradis pour les familles.
- Des siestes musicales au cœur du Champ-de-Mars et, pour la première fois cette année, au parc Saint-François-Xavier, qui ont offert des bulles de douceur et de détente.
- Le défilé militaire : un rendez-vous toujours aussi populaire. Entre tradition et émotion, les Colmariens ont une nouvelle fois répondu présents.
- Le cinéma sous les étoiles a fait carton plein, avec les 5 séances de cinéma en plein air qui ont rassemblé près de 600 spectateurs à chaque projection, dans des lieux emblématiques de la ville : la base nautique de Colmar-Houssen, la place Saint-Joseph, la place du 2 Février, la Plaine Pasteur, et le parking du Grillenbreit à l'occasion de la 5^{ème} édition du festival du clip vidéo Seize neuvième.

Sans oublier la Foire aux Vins organisée par le Parc des Expositions, une 75^{ème} édition gastronomique, commerciale et festive, avec une affiche alléchante.

Coût des actions festives: 237 K€

Coût de des marchés de Noël : 715 K€

Recettes supplémentaires de stationnement: 570 K€ - Recettes supp. de taxe de séjour : 330 K€

Colmar, cité sûre

La Police municipale, composée de 30 agents et 5 opérateurs vidéo au Centre de supervision urbain (CSU), assure plus de 3 000 interventions par an, dont un quart de type « police-secours » : assistances à personnes, différends familiaux ou de voisinage.

En 2024, le Ministère de l'Intérieur a enregistré à Colmar 3 383 crimes et délits, contre 3 586 en 2023, soit une baisse de 5,7 %. Cette évolution positive témoigne du travail quotidien des policiers municipaux et nationaux, engagés ensemble pour renforcer la sécurité sur notre territoire, avec un partenariat opérationnel.

La sécurité dans l'espace public routière reste une priorité avec des opérations quotidiennes, notamment avec des contrôles de vitesse (véhicules, cycles, trottinettes), contrôles de véhicules,... Les agents assurent également une présence active dans tous les quartiers, à pied, en VTT, scooter ou véhicule, prêts à réagir en cas de détection d'une infraction par les caméras du CSU. Elles sont également fortement mobilisés lors de la centaine de manifestations organisées chaque année.

La Police municipale traite les demandes des administrés. Celles-ci font toutes l'objet d'un enregistrement. Elle travaille également en collaboration avec la Brigade verte et le service propreté dans la lutte contre les dépôts sauvages.

Coût des actions en faveur de la sécurité : 200 K€ (hors dépenses de personnel)

Colmar, cité intergénérationnelle et solidaire

- Les 2 et 3 juin 2025, a eu lieu la 2^{ème} édition de l'événement « Bien vieillir à Colmar et environs », un rendez-vous pour mieux comprendre, appréhender et anticiper l'avancée en âge. Une organisation de la Communauté professionnelle territoriale de santé 68 en partenariat avec le CCAS.
- La Ville de Colmar, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, a célébré la Semaine Bleue au travers d'animations conviviales et intergénérationnelles
- Un cycle d'ateliers mémoire a également été proposé pour celles et ceux qui souhaitent mieux comprendre le fonctionnement de leur mémoire et découvrir des astuces pour l'entretenir au quotidien.

- Les conseillers numériques ont proposé des ateliers découvertes, les jeudis pour les adultes, et les mercredis pour les enfants de 8 à 12 ans, au Pôle média-culture Edmond-Gerrer, de 14h à 16h30.
- Orange et la Ville de Colmar ont continué leur partenariat en faveur de l'inclusion numérique des seniors colmariens de plus de 60 ans.

Ces actions sont complétées par l'engagement quotidien du CCAS aux côtés des plus précaires et en soutien aux associations et structures solidaires.

Coût des actions intergénérationnelles : Comprises dans la subvention de fonctionnement du CCAS (1 920 K€)

Focus sur la santé et la prévention

La Ville de Colmar a obtenu le label "Ma ville se ligue" le 1er juillet 2025. Décerné par la Ligue nationale contre le cancer, il salue l'engagement des collectivités pour la santé publique. Avec 4 rubans, soit l'échelon maximum, Colmar fait partie des 4 premières villes de France à le recevoir, avec Paris, Saint-Etienne et Nice.

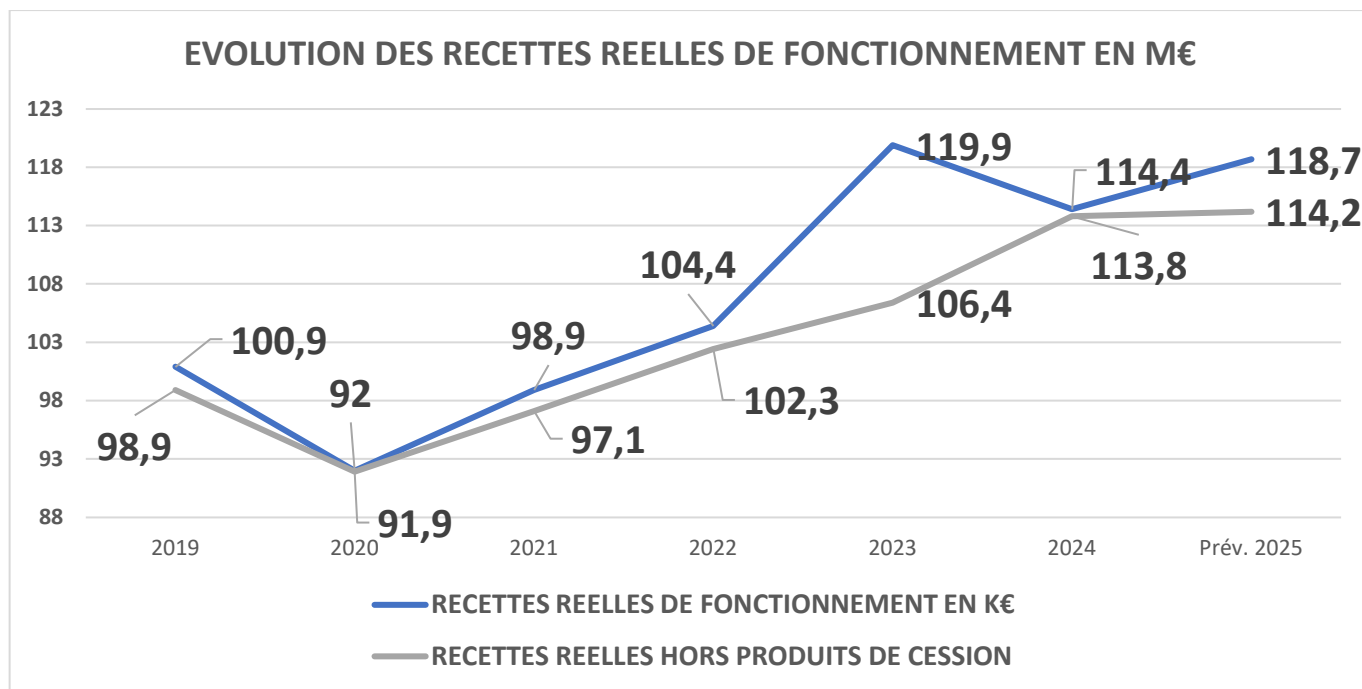
Quatre grands axes composent le label : la sensibilisation et la formation, l'aménagement et l'urbanisme, la réglementation et l'accès à la prévention. Peuvent être récompensées notamment les actions en termes de mobilités durables (création de pistes cyclables et piétonnisation qui améliore la qualité de l'air), l'instauration d'espaces sans tabac, les actions sport santé ou encore une offre saine et de qualité dans les cantines. Un éventail d'actions qui rappellent que la santé est influencée par une multitude de facteurs environnementaux et par nos habitudes de consommation.

Par ailleurs, la Ville de Colmar implante des espaces sans tabac dans l'espace public, en lien avec la Ligue contre le cancer. Dorénavant étendus au vapotage, ces espaces permettent de souligner l'interdiction de fumer dans les lieux où la réglementation nationale l'impose déjà, mais aussi de délimiter de nouveaux lieux extérieurs publics où fumer n'est pas autorisé. La plupart d'entre eux ont été créés aux abords des écoles ou dans les aires de jeux. Cette initiative contribue ainsi à réduire l'exposition au tabagisme passif, à dénormaliser le tabac, mais aussi à préserver l'environnement des mégots.

Sans oublier la conférence sur la santé mentale, le soutien aux actions portées par des associations et des partenaires en matière de prévention et d'inclusion, mais aussi l'ouverture prochaine du centre de soins non programmés (subventionné par Colmar Agglomération)

II. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

A. Des recettes réelles de fonctionnement consolidées

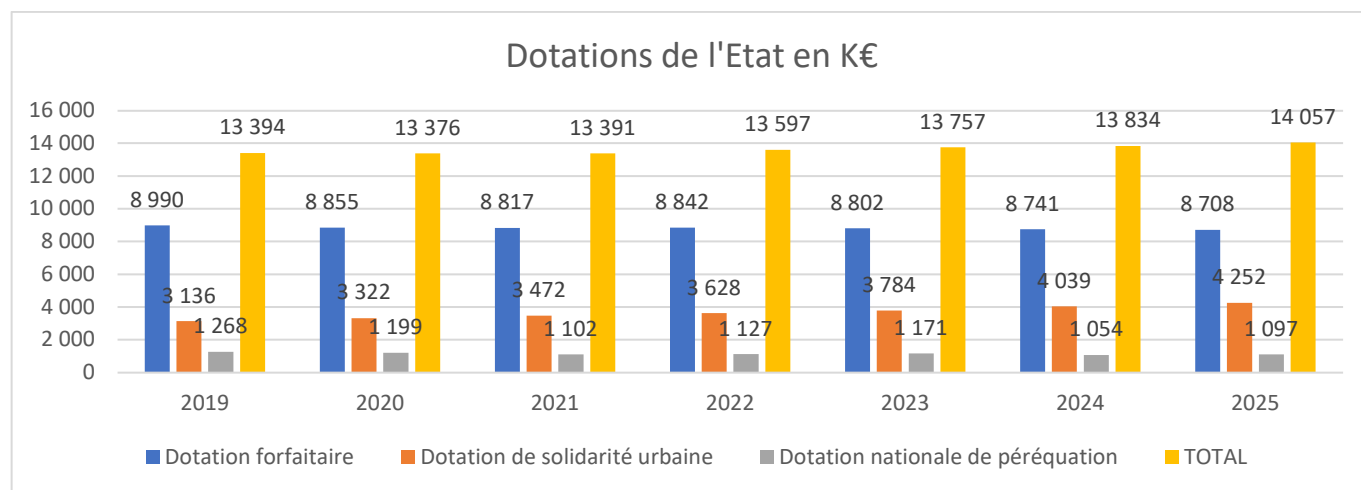


Hors recettes exceptionnelles de cessions qui, in fine, viennent alimenter l'autofinancement pour financer l'investissement, les recettes réelles de fonctionnement de 2025 dépassent largement leur niveau de 2019. Elles augmentent de **15,5%** en 7 ans.

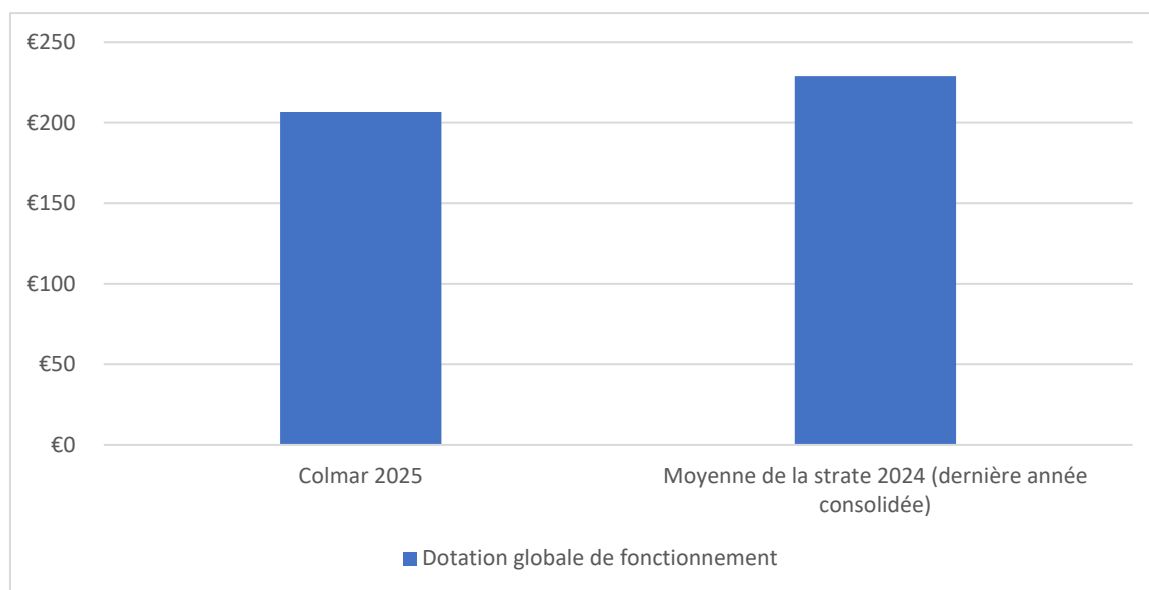
Sur la période 2019-2025, quelques éléments prégnants apparaissent:

- **Les recettes de stationnement en 2025 dépassent leur niveau de 2019** grâce à :
 - o La fréquentation du centre-ville,
 - o la réforme tarifaire du stationnement
 - o l'ouverture du parking de la Montagne Verte.
- **Les autres produits des services** (participations des familles aux crèches, droits d'entrée et billetterie culturelle et sportive) **n'ont pas retrouvé pas leur niveau d'avant crise sanitaire.**
- **Les recettes fiscales (taxes foncières) stagnent (+0,5%) sous l'effet du ralentissement de la revalorisation législative des bases ;**
- **Les dotations de l'Etat évoluent modérément à la hausse** sous l'impulsion de la dotation de solidarité urbaine.

B. Une hausse modérée des dotations de l'Etat



Les principales dotations de l'Etat, que sont la dotation globale forfaitaire (DGF), la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation nationale de péréquation (DNP) atteignent 14 M€ en 2025, soit une faible hausse de +4,5% sur la période 2019-2025.



Comparativement aux communes de même taille, la dotation globale de fonctionnement de Colmar (207€) par habitant), principale dotation de l'Etat, est inférieure à la moyenne de la strate (229 €).

1. La dotation globale forfaitaire encore en légère baisse en 2025

De manière récurrente dans le cadre des Lois de finances, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine, notamment) ou à la croissance démographique était financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écurement.

En 2025, au niveau national, la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale ont progressé, respectivement de +140 M€ et + 50 M€, soit un total de +290 M€. Le gouvernement Barnier (PLFI d'oct.2024) avait

acté que cette progression serait en totalité financée par les collectivités locales elles-mêmes, sans aucune prise en charge par le budget de l'Etat. La loi de finances Bayrou a coupé la poire en deux : 150 M€ sont pris en charge par les collectivités locales.

Pour Colmar, la dotation forfaitaire a légèrement baissé pour atteindre 8 708 K€ en 2025 contre 8 741 K€ en 2024.

2. La dotation de solidarité urbaine en hausse en 2025

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine (DSU) a donc progressé de +140 M € en 2025, soit une hausse de 5,8%, hausse qui a été peu ou prou appliquée à la DSU de Colmar.

Pour Colmar, la DSU a augmenté de +213K € en 2025, soit 4 252 K€.

3. La dotation nationale de péréquation en 2025

En 2022, il avait été craint que la réforme nationale des modes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal suite à la suppression de la taxe d'habitation bouscule les équilibres et fasse perdre à Colmar le bénéfice de la DNP. Dans cette hypothèse, le risque aurait été que la Ville de Colmar ne perçoive plus que 50% de la dotation nationale de péréquation en N+1, avant sa disparition en N+2.

Or, il a été confirmé que Colmar rentre bien dans le cas n°2 d'éligibilité à la DNP, c'est-à-dire les communes dont le potentiel financier est inférieur ou égal à 85% du potentiel financier moyen de la strate (82%) et dont l'effort fiscal est supérieur à 85% de l'effort fiscal moyen (95%).

La DNP 2025 de Colmar a atteint 1 097 K€, soit +43 K€.

C. L'évolution des produits fiscaux

En K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prev. 2025
IMPOTS ET TAXES	59 172	57 216	58 567	60 664	63 476	66 562	66 919

Les produits fiscaux atteignent 66,9 M€ en 2025, soit une quasi-stagnation en un an, mais de +13% en 7 ans.

Force est cependant de constater que les recettes fiscales ne revêtent pas toutes la même dynamique en 2025 :

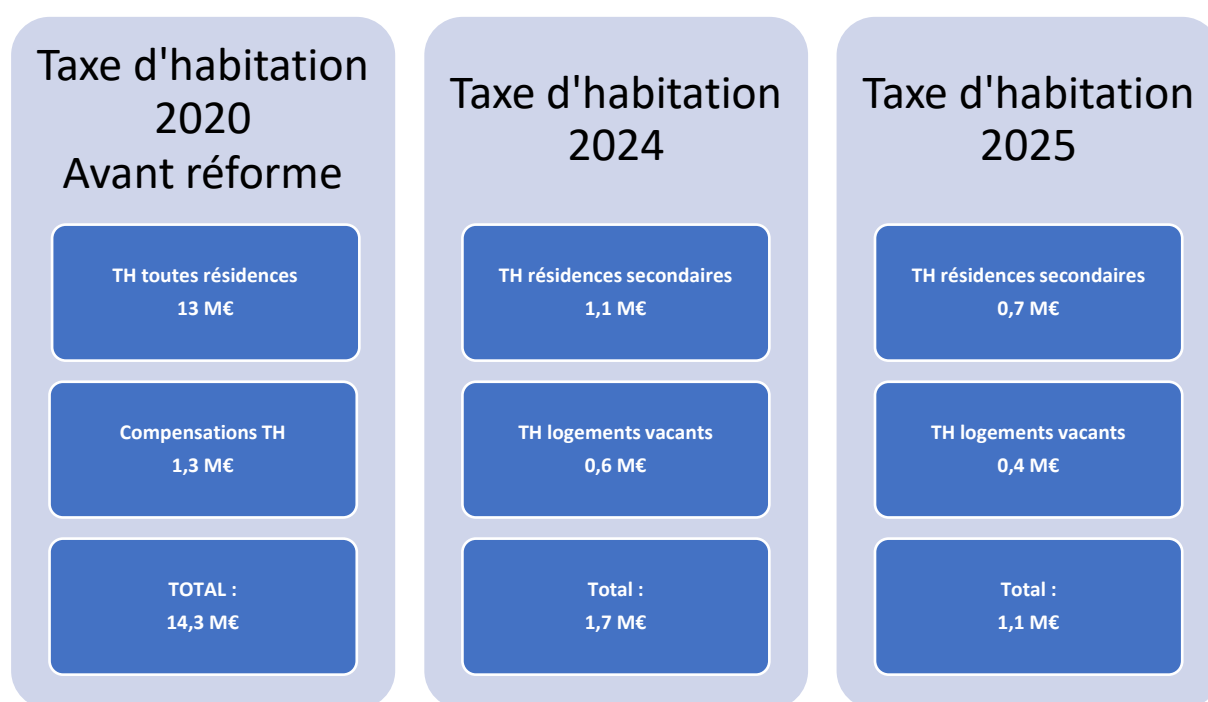
- **Les produits des taxes foncières évoluent sous l'effet du ralentissement du coefficient législatif des bases** (1,7% en 2025 contre 3,4% en 2024), **les produits de taxe d'habitation sur les résidences secondaire et logements vacants baissent** (-600 K€) ;
- L'attribution de compensation versée par Colmar Agglomération est stable (elle n'a cependant pas vocation à évoluer si les compétences de Colmar Agglomération n'évoluent pas) ;
- **La dotation de solidarité communautaire** versée par Colmar Agglomération a progressé de **+3,4%**, soit **+144 K€** en un an ;
- De manière surprenante, **les droits de mutation**, pourtant affectés par le faible dynamisme du marché immobilier, **sont revenus à leur niveau de 2023 (2 499 K€ en 2025)**, après une chute de 20% en 2024 ;
- **Les produits de taxe de séjour atteignent 2 368 K€ et dépassent largement leur niveau de 2019 (921 K€)** du fait d'une forte fréquentation touristique, de la hausse des tarifs (alignés sur les plafonds), mais aussi

d'un meilleur contrôle et suivi. Preuve en est le rattrapage opéré en 2024 qui a généré +350 K€ de recettes exceptionnelles en 2024 ;

- La taxe locale sur la publicité extérieure (**750 K€**), le fonds national de garantie individuelle de ressources (**255 K€**) et la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (**1 171 K€**) restent globalement stables ;
- Les droits de place dépassent largement leur niveau d'avant-crise sanitaire (**+613 K€ par rapport à 2019**), en raison de la hausse des tarifs d'occupation du domaine public, mais aussi de nouvelles activités accueillies sur le domaine public (grande roue et animations place Rapp) ;

1. Evolution de la taxe d'habitation

Pour rappel, depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Les collectivités sont compensées de la suppression de cette recette fiscale.



En pratique, la réforme fiscale se traduit, pour Colmar, par une perte de TH sur les résidences principales remplacée par :

- Le transfert de la taxe foncière départementale ;
- Le coefficient correcteur sous la forme d'un abondement, qui évoluera au rythme des bases de foncier bâti.

Depuis 2021, Colmar n'encaisse donc plus que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et les logements vacants (THLV). Elles représentaient 1,2 M€ en 2022. Entre 2022 et 2024, les recettes ont augmenté de plus de 40% (1,7 M€ en 2024). Cette hausse trouve son origine dans la prise en compte de l'inflation (l'indice des prix à la consommation retenu pour la revalorisation des bases imposables s'est établi à 11,1 % sur la période) et dans la prise en compte des déclarations d'occupation transmises par les propriétaires.

La mise en œuvre de la déclaration d'occupation des logements en 2023 oblige désormais chaque propriétaire, à chaque changement de situation, à déclarer s'il occupe ses logements à titre principal ou secondaire, s'ils sont loués ou vacants. Or, compte tenu des défaillances et erreurs déclaratives des propriétaires, au niveau national, plus de 1 Md€ ont ainsi été dégrevés au titre de la THRS 2023 et près de 600 M€ au titre de la THRS de l'année 2024. Pour

autant, les produits versés à tort sont restés acquis aux collectivités, puisque les dégrèvements de THRS et de THLV correspondants ont été financièrement pris en charge par l'État. Tenant compte de cette situation, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a mis en œuvre pour 2025 un dispositif de fiabilisation des bases, d'où une baisse significative des produits.

Parallèlement, l'article 110 de loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a acté un recentrage des bases de THRS. Ainsi, son périmètre est désormais limité aux seules résidences secondaires et non plus à l'ensemble des « locaux meublés non affectés à l'habitation principale » comme c'était le cas jusqu'à présent. Ont donc été retirés des bases nombres de locaux occupés par des associations.

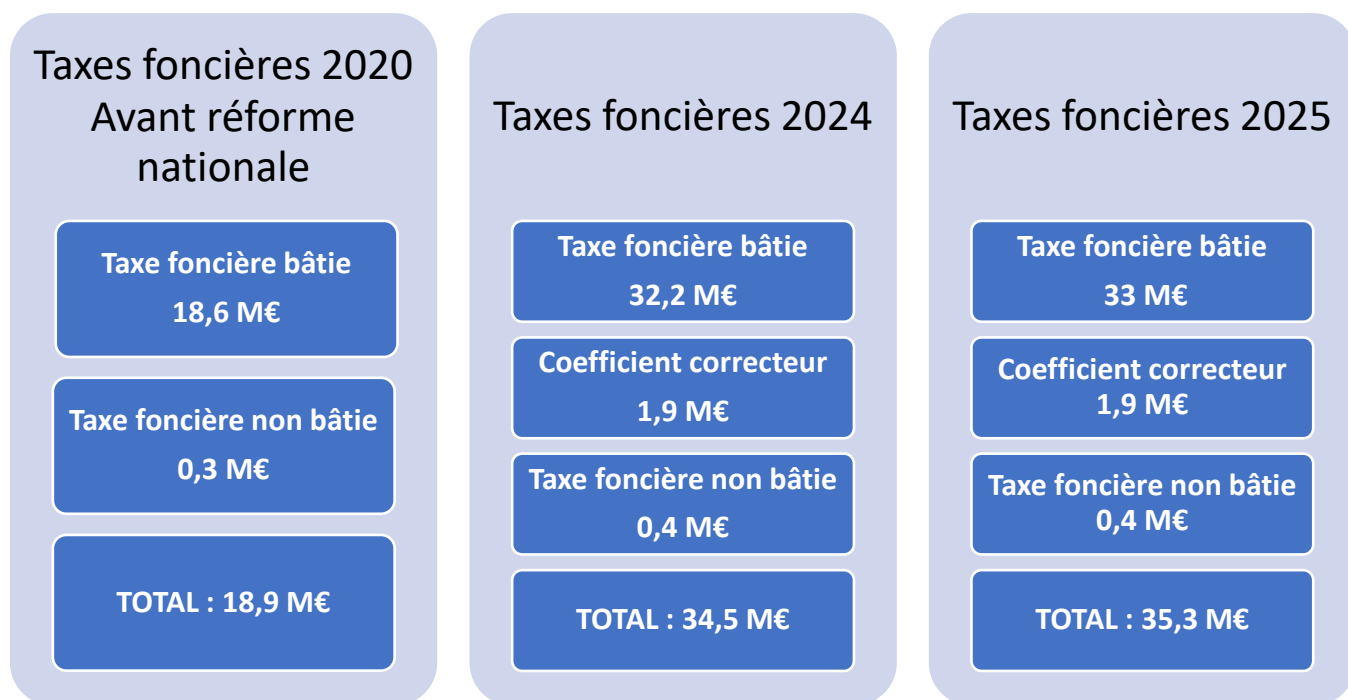
Les produits de THRS et de THLV diminuent donc de 35% K€ de 2024 à 2025.

2. Evolution des taxes foncières

L'assiette de ces taxes, la valeur locative des biens fonciers et immobiliers, a connu une augmentation indiciaire de +1,7% en 2025 en lien avec l'augmentation des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre novembre 2023 et novembre 2024 (article 1518 bis du Code Général des Impôts) sur la base de l'indiciarisation mise en place à compter de la loi de finances pour 2019. Le rattrapage exceptionnel post-Covid facteur d'inflation s'est estompé et l'inflation et donc le coefficient législatif des bases reviennent progressivement à des niveaux que nous connaissons avant-crise. Le débat national sur la revalorisation annuelle des valeurs locatives s'inscrit dans un autre, plus large, de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, dont la mise en place a été reportée à 2028.

A Colmar, les produits de taxes foncières augmentent de +0,8M € en 2025, soit une hausse de +2,3%.

Pour analyser l'évolution des taxes foncières depuis 2020, il convient bien sûr de prendre en compte les effets de la suppression de la taxe d'habitation. En effet, depuis 2021, Colmar perçoit la taxe foncière départementale et une recette compensatoire basée sur un coefficient correcteur, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation. Ceci a donc eu pour effet d'augmenter le montant perçu de taxes foncières.

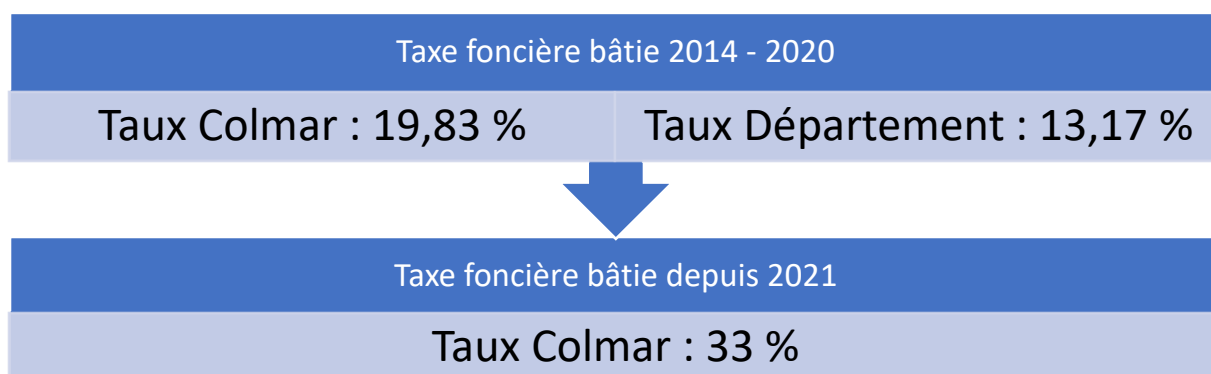


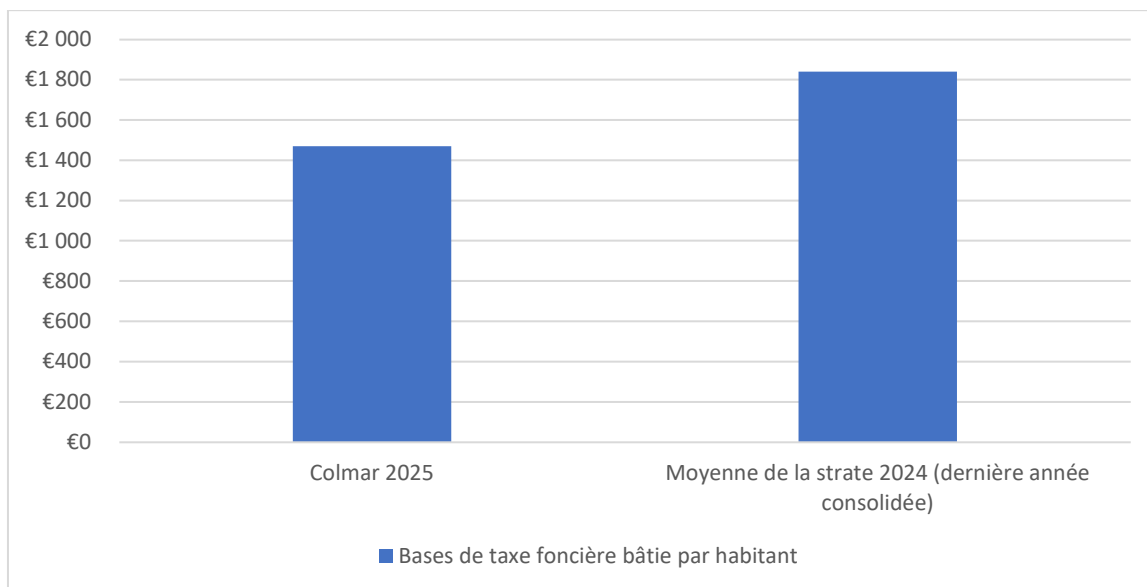
De 2024 à 2025, à taux inchangés, **les produits de taxes foncières ont donc évolué sous l'effet :**

- du coefficient législatif de revalorisation des bases voté par le Parlement en loi de finances pour 2025 pour +1,7 point ;
- de l'évolution physique des bases (constructions de locaux, réhabilitations...) pour +0,6 point.

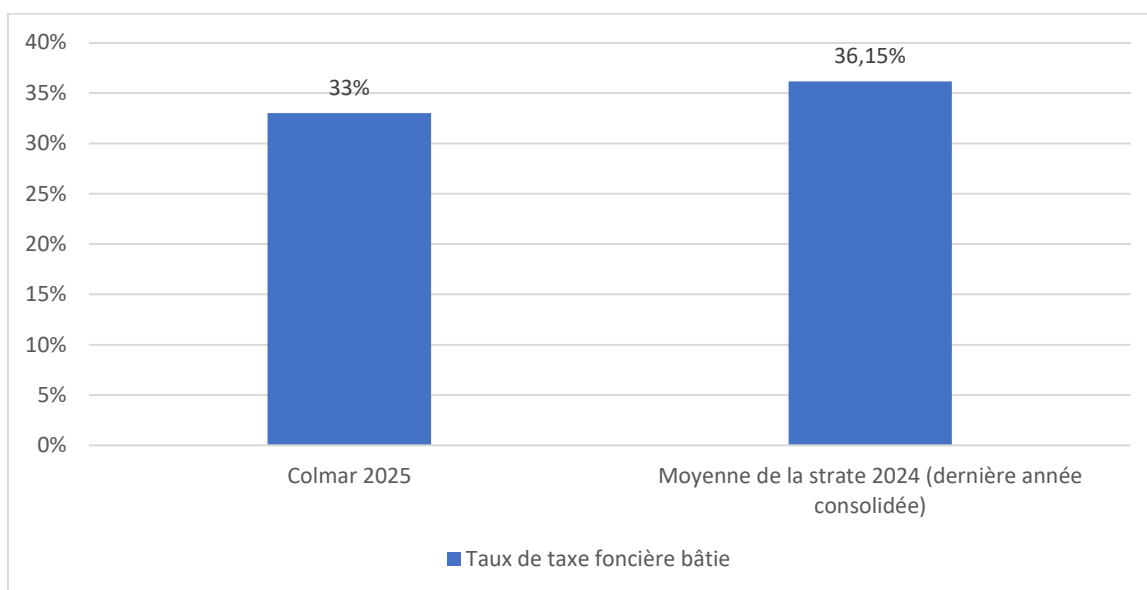
3. Pas de hausse des taux d'imposition par la Ville de Colmar depuis 2014

Depuis 2014, la Ville de Colmar a voté 12 budgets consécutifs sans aucune hausse des taux d'impôts communaux.





Comparativement aux autres communes de même taille, force est de constater que les bases de taxe foncière de Colmar se situent dans la moyenne basse. En 2025, elles s'élèvent à 1 469 € par habitant alors que la moyenne de la strate en 2024 s'élevait déjà à 1 840 €.



Comparativement aux autres communes de même taille, le taux d'imposition de taxe foncière de Colmar se situe également dans la moyenne basse. En 2025, il s'élève à 33% alors que la moyenne de la strate en 2024 s'élevait déjà à 36,15%.

Il s'agit donc d'un réel effort fourni par la Ville de Colmar pour le pouvoir d'achat des Colmariens. En effet, le taux d'imposition de la taxe foncière est inférieur à la moyenne des communes de 50 000 à 100 000 habitants. Par conséquent, **malgré un déficit de bases par rapport aux autres communes, la Ville de Colmar a choisi de ne pas compenser ce déficit par un taux d'imposition plus élevé.**

D. Les produits des services consolidés

En K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
PRODUITS DES SERVICES	16 384	10 477	13 949	16 368	17 416	18 654	18 970

Les produits des services atteignent presque 19 M€ en 2025, soit une hausse de 15,8% en 7 ans.

Les produits des services ont constitué un élément essentiel du dynamisme des recettes réelles de fonctionnement jusqu'en 2019. La pandémie a stoppé net ce dynamisme et a fait revenir ces recettes à leur niveau de 2014. Après la reprise des activités et événements en 2022, les produits des services en 2023 ont dépassé leur niveau de 2019. Depuis 2024, ils sont redevenus véritablement un ressort sur lequel la Ville de Colmar peut compter.

En K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
RECETTES DE STATIONNEMENT	6 606	2 898	5 841	7 404	7 794	8 142	8 372
RECETTES CULTURE	1 072	460	625	879	884	1 164	1 188
RECETTES PETITE ENFANCE	784	483	640	715	753	757	700
RECETTES SPORTIVES	846	286	342	725	666	677	740
RECETTES AUBERGE DE JEUNESSE	313	91	137	238	293	354	287
TOTAL	9 621	4 218	7 585	9 961	9 954	11 094	11 287

1. Concernant les recettes de stationnement

La hausse significative des produits des services jusqu'en 2019 est causée principalement par les optimisations liées au stationnement qui ont rapporté plus de 3 M€ supplémentaires durant cette période. Cette réforme s'est axée sur l'extension des zones de stationnement payant à la demande des riverains (qui bénéficient d'un abonnement de 15 € par mois), l'ouverture de nouveaux parkings, le perfectionnement du contrôle par la modernisation des équipements, la mise en place du forfait post-stationnement et la modernisation des moyens de paiement. C'est ainsi qu'en 2019 ont rapporté :

- la mise en place du FPS : 463 K€ ;
- les redevances de stationnement sur voirie : 2 947 K€ ;
- les redevances de stationnement en ouvrage : 2 964 K€.

En 2020, le choc de la pandémie fait chuter les recettes de stationnement : - 3 708 K€.

Après un timide retour en 2021 encore marquée par un confinement jusqu'en mai, le retour des visiteurs depuis 2022 et surtout la mise en place d'une tarification intelligente ont permis de relancer les recettes de stationnement :

- Les résidents peuvent stationner en zone orange et verte pour 15 € par mois ou 180 € par an, au lieu de 430 € à 600 € par an auparavant, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'abonnements par 6 ;
- Les professionnels et salariés en zone payante peuvent désormais bénéficier de tarifs préférentiels avec un abonnement à 21 € ou 248 € par an par mois sans restriction de zones, contre 652 € avec restrictions auparavant, **ce qui a eu pour effet de multiplier par le nombre d'abonnements par 130** ;
- Un tarif de 3 € pour 24h de stationnement dans les parkings Lacarre, Saint-Josse et Bleyle a été instauré pour favoriser l'attractivité du centre-ville et faciliter les déplacements en train ;
- La zone de stationnement payant a été étendue sur demande des riverains afin de favoriser la rotation des véhicules et faciliter le stationnement des habitants.

Estimées à **8,4 M€ en 2025**, les recettes de stationnement dépassent largement le niveau de 2019 (**6,6 M € en 2019**).

2. Concernant les recettes liées à la fréquentation des services

Les redevances classiques liées à la fréquentation des services (petite enfance, culturels, sportifs, loisirs) atteignaient 3 M€ en 2019. **En 2020, les mesures de confinement ont fait chuter ces recettes tarifaires à 1,3M€.**

Sur la période 2022-2023, malgré « un retour à la vie normale » et le retour des activités, des animations et des évènements, les produits des services n'atteignaient toujours pas leur niveau de 2019 (**2,6 M€ en 2023**). Si depuis 2024 on se rapproche des recettes avant Covid (2,9 M€ en moyenne), il faut prendre en compte les recettes du Musée du Jouet (315 K€ de droits d'entrée hors activités accessoires) dont la gestion est repassée en régie en 2024.

E. L'optimisation des dispositifs de subventions de fonctionnement

En K€	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prév. 2025
SUB. CEA	126	164	156	185	182	182	191
SUB. CAF	2 564	3 170	2 266	3 036	3 013	3 411	3 458
SUB. ETAT	439	1 701	429	1 275	621	503	507
SUB. REGION	0	11	16	85	40	50	30
AUTRES	121	62	91	103	71	499	356
TOTAL	3 250	5 108	2 958	4 684	3 927	4 645	4 542

2020 est à considérer comme une année exceptionnelle, dans la mesure où Colmar a pu bénéficier des dispositifs exceptionnellement déployés dans le cadre de la crise sanitaire :

- 1 258 K€ du « filet de sécurité » versé par l'Etat pour compenser partiellement les pertes de recettes engendrées par la pandémie ;
- 546 K€ du dispositif de soutien de la Caisse d'Allocations Familiales à destination des structures petite enfance pour compenser les pertes de participation parentale du fait de la fermeture des crèches pendant les confinements.

En 2022, les subventions de fonctionnement enregistrées atteignent également un niveau élevé, près de 4,5 M€, grâce à la mobilisation de dispositifs exceptionnels, notamment :

- La labellisation « Cité Educative » qui a amené une subvention de 280 K€ pour la période 2022-2024 ;
- Le fonds du Ministère des Affaires Etrangères pour la coopération décentralisée au Cameroun reversé à l'association Gescod pour 159 K€.

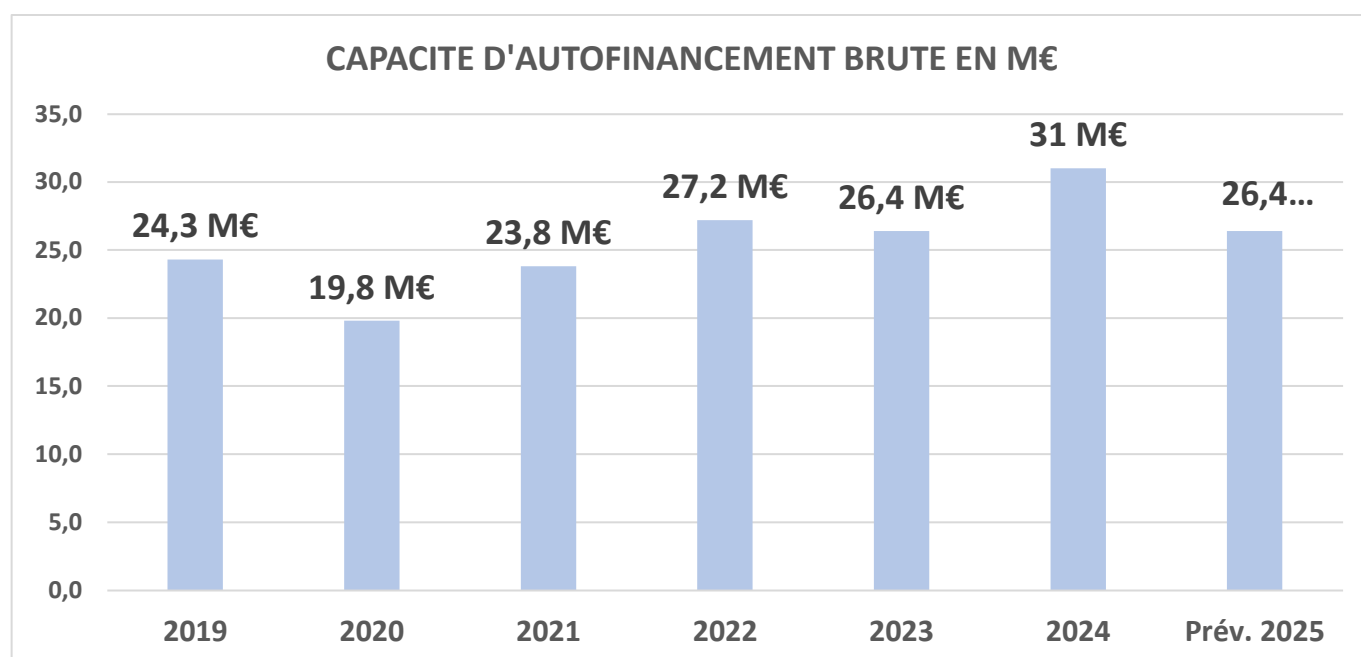
En 2024 et 2025, la Ville de Colmar a bénéficié de 2 dispositifs qui ont largement contribué à dynamiser le poste des subventions de fonctionnement dont bénéficie la collectivité :

- Le partenariat avec l'ALCOME, un éco-organisme qui alloue des fonds aux collectivités pour financer des actions visant à lutter contre les mégots dans l'espace public ;
- Le partenariat avec CITEO – l'éco organisme chargé de la Responsabilité Elargie aux Producteurs d'Emballages (REPE) – dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

III. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEMEURE SOLIDE

Avant crise-Covid, malgré les contraintes des dispositifs qui réduisent les marges de manœuvre (contribution au redressement des finances publiques, écrêtement des dotations) ou l'autonomie des collectivités (contractualisation, suppression de la taxe d'habitation), **la Ville de Colmar parvenait à dégager en 2019 une capacité d'autofinancement brute** (excédent de fonctionnement avant remboursement du capital de la dette) **autour de 24 M€.**

Cependant, la crise sanitaire en 2020 est venue bouleverser cet équilibre. Alors que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 2,5%, la commune a souffert de la chute de ses recettes réelles de fonctionnement (-8,9%). Malgré l'impact direct de la crise sanitaire sur les finances communales, la Ville de Colmar est parvenue tout de même à dégager en 2020 une CAF brute de 19,8 M€.



Par sa situation financière saine, la commune réussit en 2021 à retrouver son niveau d'épargne brute d'avant-crise. Pour autant, ses recettes réelles de fonctionnement n'égale pas celles de 2019 : 97,1 M€ de recettes réelles hors cessions en 2021 contre 98,9 M€ en 2019. Mais, le confinement imposé encore jusqu'en mai 2021 et une inflation encore contenue maintiennent les dépenses réelles de fonctionnement à un niveau équivalent à 2020.

En 2022 et en 2023, la commune subit la crise après-Covid et la crise énergétique de plein fouet qui se traduisent par :

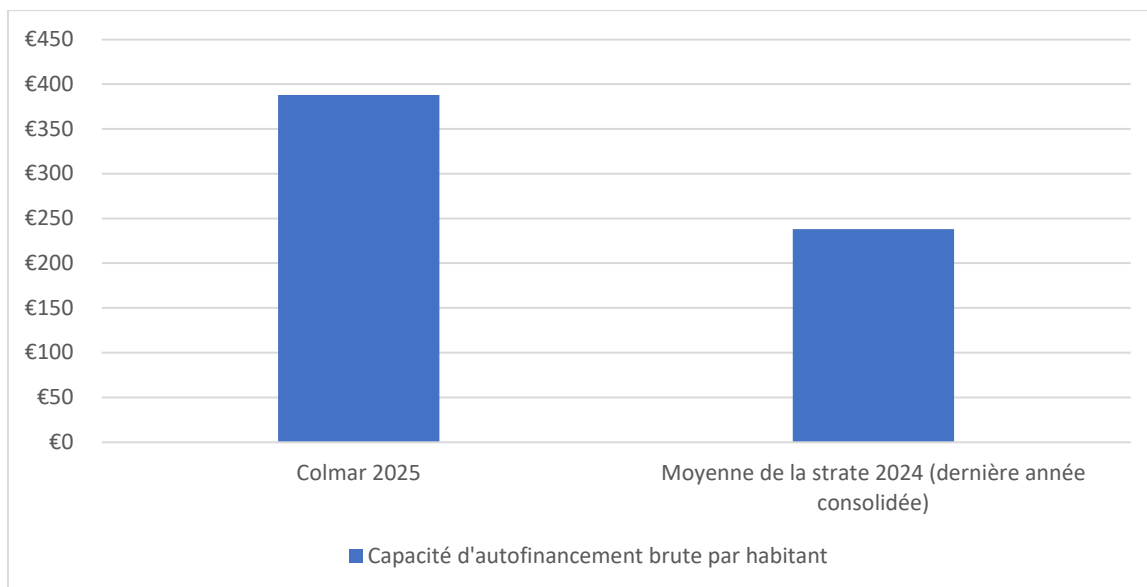
- **Le retour de l'inflation** qui s'établit à 11,7% sur 2 ans, une traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021, les aléas climatiques et la guerre en Ukraine.
- Et particulièrement, **la flambée des prix de l'électricité et du gaz**. Pour Colmar, le renouvellement du marché de fournitures d'électricité et de gaz en décembre 2021 a fait apparaître une augmentation du prix de 30%, soit un coût de 756 K€, l'actualisation du tarif du chauffage urbain de +30% a représenté un coût de 350 K€ ;
- **La hausse des prix du carburant** qui a occasionné un surcoût de 150 K€ également ;
- **Le dégel du point d'indice de la fonction publique**, qui a bénéficié aux agents, en représentant un coût supplémentaire de 2 M€ sur 2022-2023 pour la Ville de Colmar.

2024 constitue une relative accalmie sur l'inflation, même si la collectivité est encore impactée par des contraintes exogènes importantes, au premier rang desquelles l'évolution du point d'indice des fonctionnaires et le coût des assurances. Par ailleurs, la Ville de Colmar a engagé des nouvelles actions au profit de ses habitants. De ce fait, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,5%

Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (hors cessions) restent dynamiques : actualisation législative des bases fiscales de 3,9%, dynamisme des recettes des activités et du stationnement, participation à des dispositifs exceptionnels de subventionnement, de sorte que les recettes réelles de fonctionnement augmentaient de quasiment 7% et **faisant ainsi progresser la capacité d'autofinancement de la Ville.**

En 2025, l'effort important consenti par la Ville sur le régime indemnitaire des agents, les contraintes exogènes qui pèsent sur l'évolution des cotisations CNRACL ou sur les tarifs d'électricité dans le cadre du nouveau marché font grimper les dépenses réelles de fonctionnement de 6,3%. Parallèlement, les recettes réelles de fonctionnement, particulièrement les produits fiscaux, sont touchées par un ralentissement, de sorte qu'elles ne progressent que de 0,4%. En 2025, Colmar n'échappe pas à l'effet de ciseau qui permet d'expliquer les variations du résultat par l'évolution divergente des produits et des charges. Ainsi, si les dépenses augmentent plus vite que les produits, la commune verra mécaniquement sa capacité d'autofinancement et donc ses marges de manœuvre baisser.

Si la capacité d'autofinancement en 2025 estimée à 26,4 M€ est moins élevée qu'en 2024 année record, son niveau est encore supérieur de 8,6% par rapport au niveau de 2019.



Comparativement aux autres communes de même taille, la CAF brute de Colmar s'élève à 388 € par habitant en 2025 contre 238 € pour la moyenne de la strate.

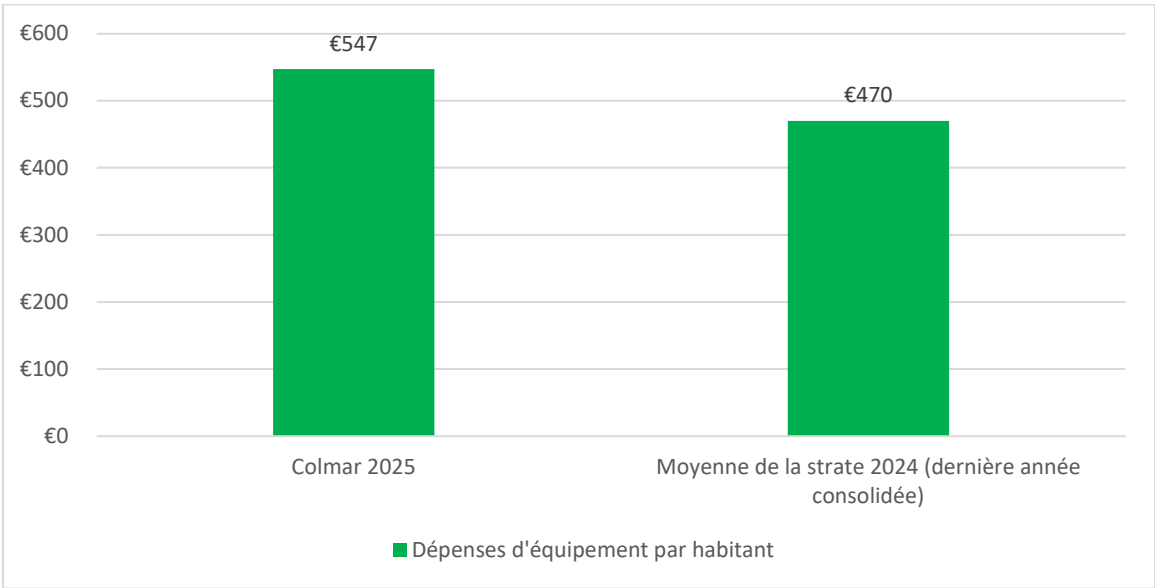
SOUS-PARTIE II : SECTION D'INVESTISSEMENT

I. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

En M€	Moyenne 2014- 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prev. 2025
DEPENSES D'EQUIPEMENT	37,3	24,9	25,8	28,5	35,1	35,5	37,3

Les dépenses réalisées relatives aux projets d'équipement atteignent **37,3 M€** en 2025, soit une hausse de +5% par rapport à 2024. Une réalisation des dépenses d'équipement en hausse et des reports sur 2026 en baisse : **13,4 M€** contre 18,2 M€ l'année passée.

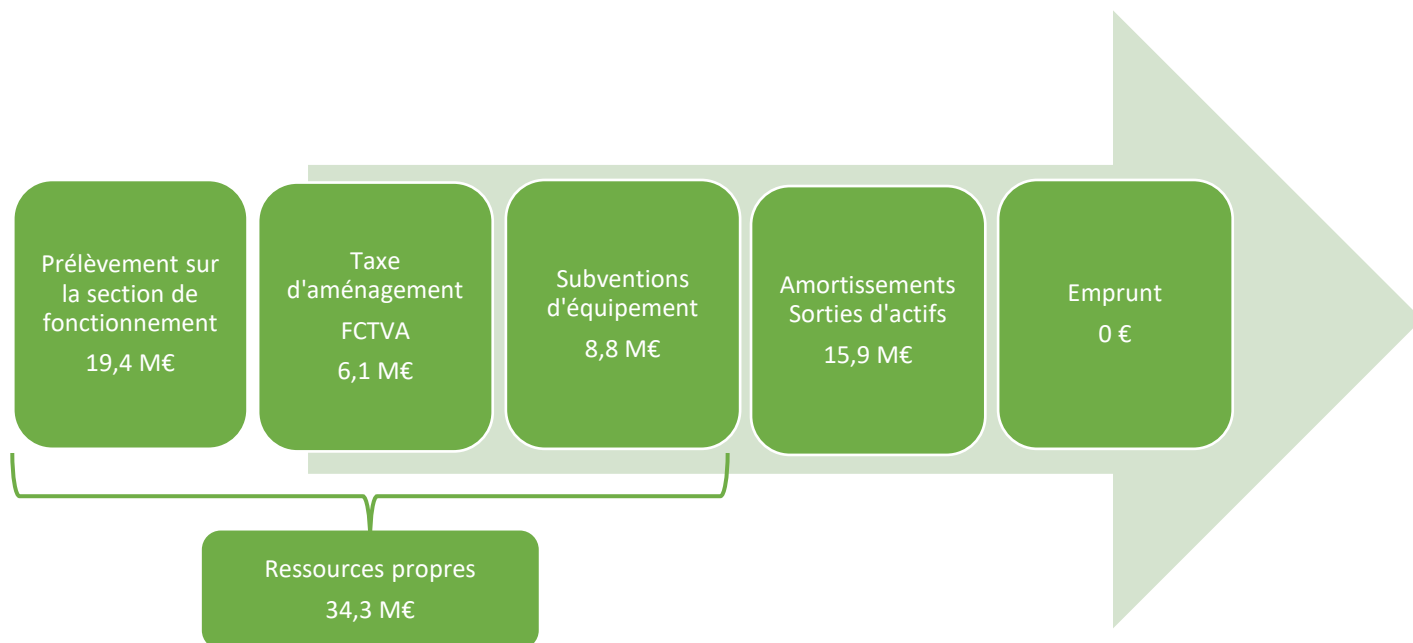
Outre l'investissement et le renouvellement récurrent (**9 M€** de dépenses réalisées), les dépenses réelles d'investissement ont porté sur des opérations structurantes qui font partie intégrante du plan pluriannuel d'investissement 2022-2026 pour un montant total de **28,1 M€** en 2025.



Comparativement aux autres communes de même taille, les dépenses d'équipement de Colmar s'élèvent à 547€ par habitant en 2025 contre 470 € pour la moyenne de la strate.

II. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

A. Les différentes sources de financement de nos investissements en 2025



En 2025, les ressources propres de Colmar s'élèvent à 34,3 M€, auxquelles il convient d'ajouter les amortissements et sorties d'actifs de 15,9 M€. Elles se composent essentiellement des éléments suivants :

- **L'excédent de fonctionnement capitalisé**, qui représente la part du résultat de fonctionnement 2024 imputée en réserve d'investissement au budget 2025, s'élève à 19,4 M€ ;
- **Le FCTVA** perçu en 2025 sur les dépenses d'investissement 2024 s'élève à 5,3 M€ ;
- **Les subventions d'investissement** s'élèvent à 8,8 M€ (+45% depuis 2 ans) provenant essentiellement de Colmar Agglomération, de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de l'Etat et de l'Union Européenne.

Grâce à sa bonne gestion, la Ville de Colmar n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 3 ans pour financer ses investissements.

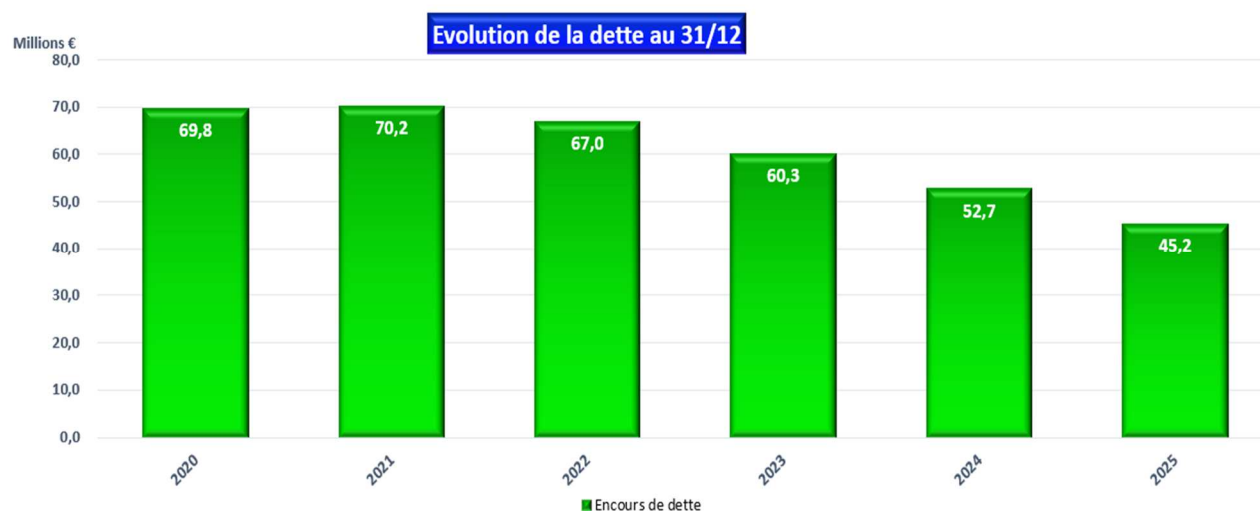
Il est à noter cependant que **les produits de la taxe d'aménagement** en 2025 s'élèvent seulement à 0,7 M€, en baisse de 57% depuis 2 ans. Les taxes d'urbanisme ont été transférées à la DGFIP à la fin de 2022, exclusivement pour les nouvelles autorisations d'urbanisme, les anciennes restant gérées par l'ex-DDT. Suite à ce transfert, la collecte effectuée par la DGFIP a été nettement plus faible que celle que réalisaient les services de l'ex-DDT, qui collectaient les taxes, et ce en raison de plusieurs facteurs :

- Une importante modification du processus et du calendrier. Le calendrier de collecte de ces taxes a été entièrement modifié : désormais, elles doivent être versées à la fin des travaux et non plus dès la délivrance de l'autorisation.
- Une diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme, qui a chuté de 21,5 % en 2023.
- Des difficultés de mise en œuvre par la DGFIP conduisant à ralentir les encaissements.

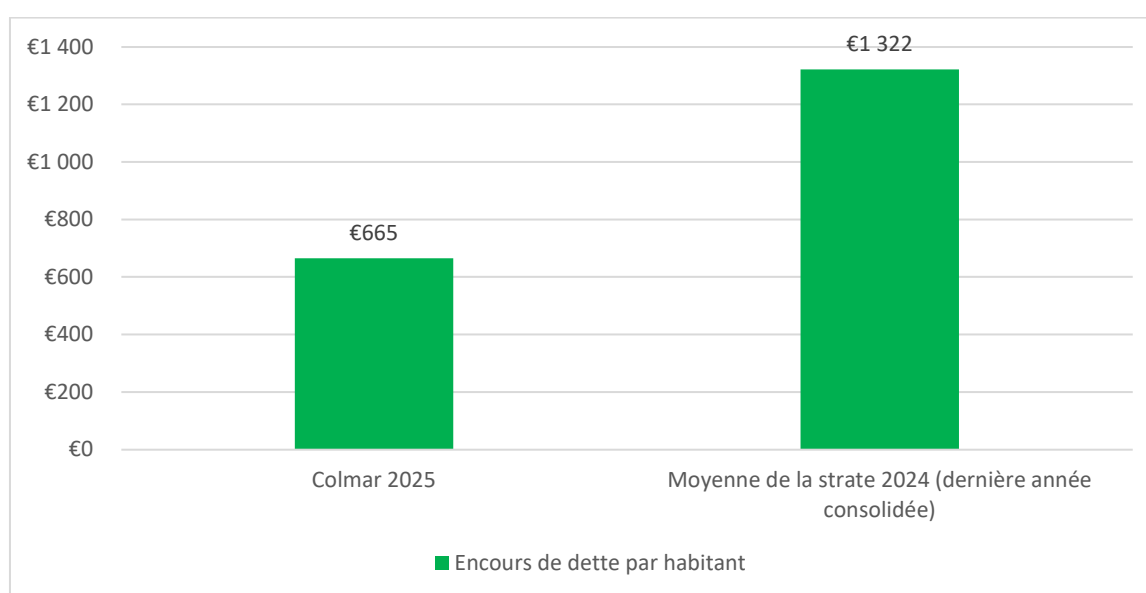
B. Une commune qui se désendette

1. Encours de dette

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	Prév. 2025
Dette en début d'exercice	71,4	69,8	70,2	67	60,2	52,7
Nouveaux emprunts	5	7	4	0,7	0	0
Remboursement en capital	6,6	6,6	7,2	7,5	7,5	7,5
Besoin (+) ou capacité (-) de financement global	-1,6	0,4	-3,2	-6,8	-7,5	-7,5
Dette en fin d'exercice	69,8	70,2	67	60,2	52,7	45,2



Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 45,2 M€ contre 71,4 M€ au 1er janvier 2020, soit un désendettement de 26,2 M€ sur la période.



Comparativement aux autres communes de même taille, l'encours de dette au 31/12/2025 de Colmar s'élève à 665 € par habitant contre 1322 € pour la moyenne de la strate en 2024.

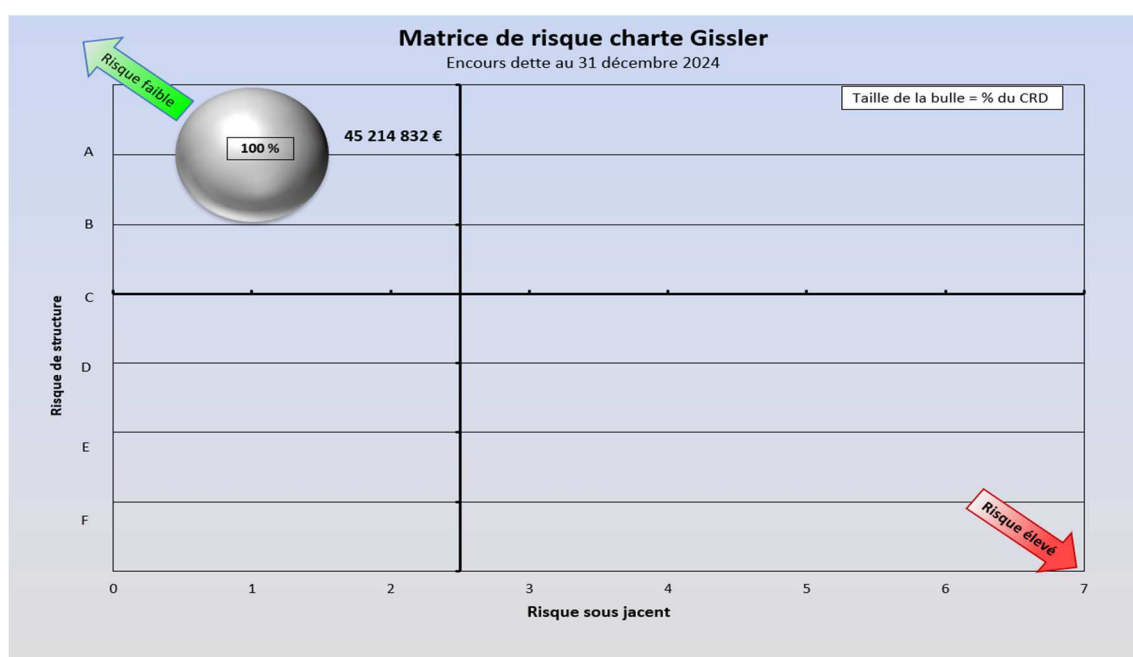
2. Composition de la dette

Risque de taux	Nombre d'emprunts	Encours au 31/12/2025	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	18	34 247 411 €	76%	1,56%
Variable	3	5 125 000 €	11%	3,58%
Livret A	6	5 842 421 €	13%	
TOTAL	27	45 214 832 €	100,0%	2,07%

Au 31 décembre 2025, la dette globale de la Ville de Colmar est composée de 76% d'emprunts à taux fixe, 13% sur du livret A et 11% en variable pur.

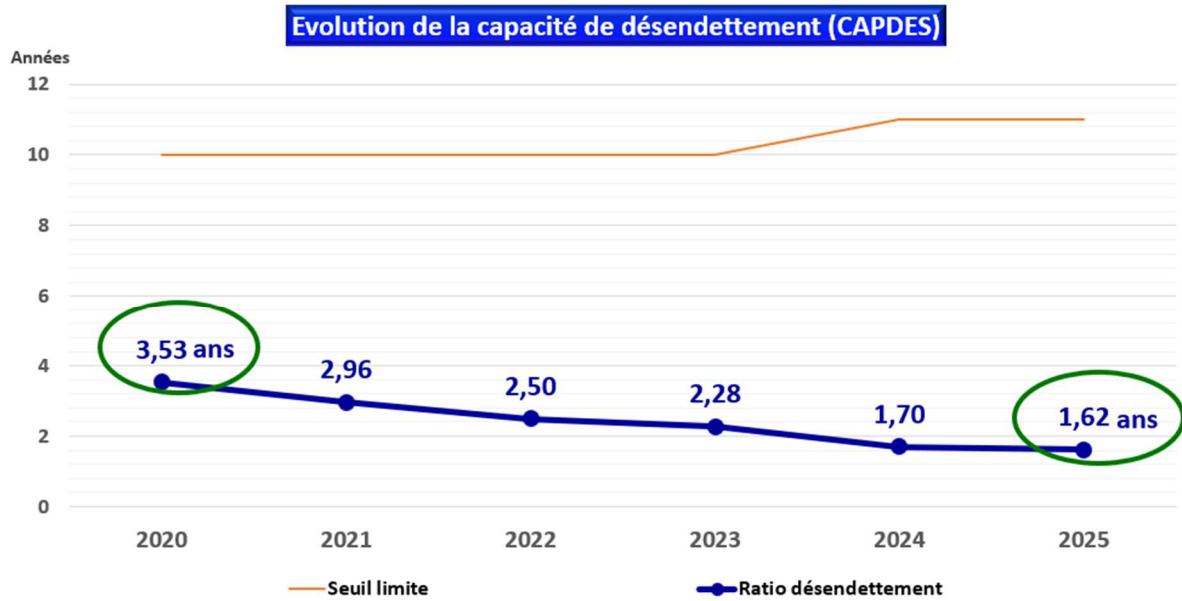
Il est rappelé qu'en matière de recours à l'emprunt, la Ville de Colmar suit une procédure formalisée mettant en concurrence plusieurs établissements bancaires. Cette procédure lui permet d'obtenir des financements à des taux très avantageux.

3. Analyse du risque



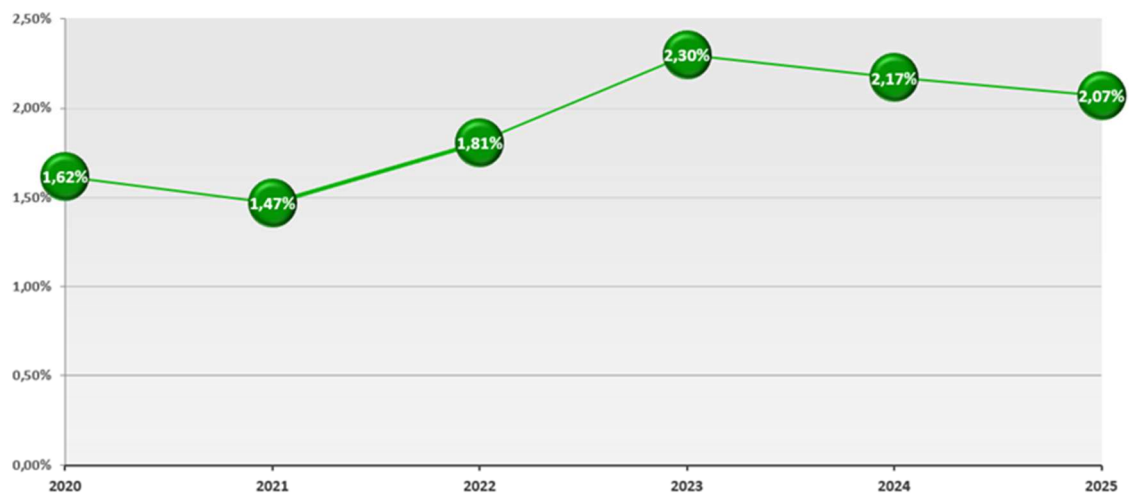
En matière de risque, **la situation est très favorable** puisqu'il ressort de la charte Gissler que la totalité de l'encours de la dette correspond à des emprunts classiques à taux fixe ou à taux variable. La totalité de l'encours de la Ville de Colmar est donc classé 1A.

4. Capacité de désendettement



La capacité de désendettement qui exprime le nombre théorique d'années au terme duquel la dette pourrait être remboursée à l'aide de la seule épargne brute s'élève à moins de 1,62 an en 2025 pour Colmar. En comparaison des autres communes de la strate et de la moyenne nationale, **la Ville de Colmar se situe dans la fourchette basse.**

5. Taux moyen de la dette

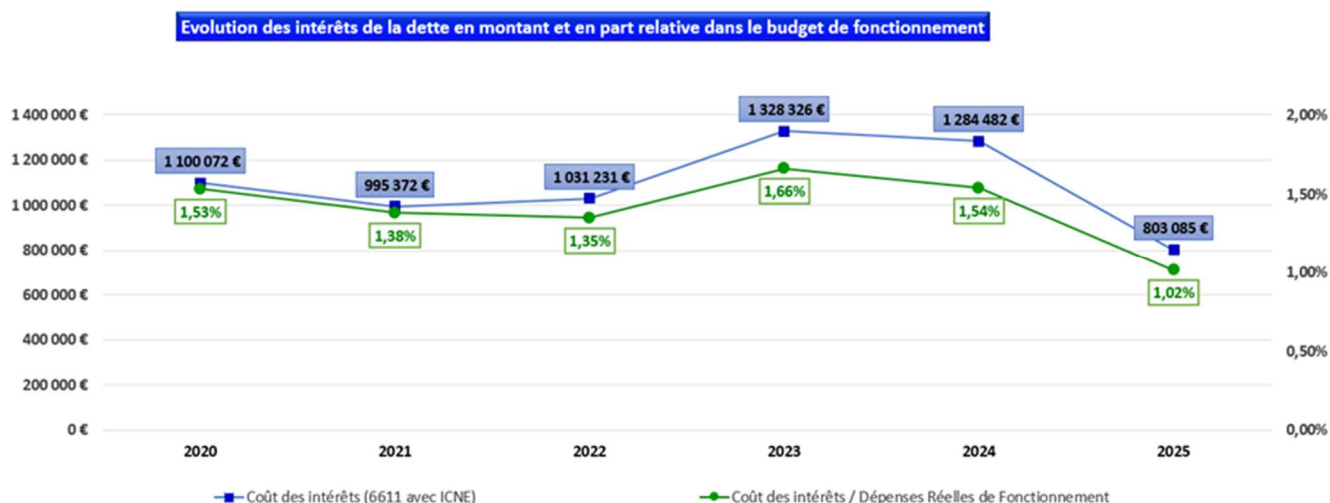


En 2023, l'inversion de la courbe des taux avait chamboulé les conditions de financement des collectivités, mais aussi le coût des emprunts réalisés à taux variable (Livret A principalement)¹³. Par ailleurs, l'inversion de la courbe des taux d'intérêts, l'inflation à court terme et les faibles perspectives de croissance avaient généré d'importantes hausses des index concernant des emprunts à taux variable. Ceci expliquait la hausse constatée du taux moyen de la dette de Colmar constatée en 2023.

¹³ La Lettre du Financier Territorial – novembre 2023 – « Un environnement toujours aussi peu propice aux nouveaux financements »

Néanmoins, en raison de la baisse des taux directeurs ainsi que du ralentissement de l'inflation, une tendance baissière des index est constatée depuis le dernier trimestre 2024. C'est pourquoi, le taux moyen de la dette diminue pour atteindre 2,07% au 31/12/2025.

6. Frais financiers



Les frais financiers sont maîtrisés malgré le niveau très élevé des investissements réalisés au cours des dernières années. Ainsi, en 2025, les frais financiers représentent 11,9€ par habitant contre 39€ pour la moyenne de la strate en 2024.

7. Placements financiers

Dans le cadre de sa gestion active de trésorerie, la Ville de Colmar a procédé au placement sur comptes à terme :

- du produit de la plus-value réalisée en 2023 suite à la cession des parts sociales détenues par la Ville de Colmar à la SAEML Vialis ;
- du produit des legs constitués d'assurances vie pour un montant supérieur à 1 M€.

Ainsi, ces placements de 14 M€ ont généré des produits financiers à hauteur de 237 K€.

PARTIE IV

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2026 ET AU-DELA POUR COLMAR

SOUS-PARTIE I : SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	91,8	94

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,2 M€ (+2,4%) du budget 2025 au budget 2026.

A. Les charges externes en 2026

En M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
CHARGES EXTERNES	23	23,9
CONTINGENTS ET SUBVENTIONS	11,1	11,6
TOTAL	34,1	35,5

Les charges externes, les contingents et les subventions atteignent 35,5 M€ au budget 2026 contre 34,1 M€ inscrits au budget 2025, soit une hausse de +4,1%.

Plus de moyens pour nos partenaires : +527 K€:

- +432 K€ pour soutenir les missions du CCAS ;
- +95 K€ pour soutenir les actions des associations encadrées dans le cadre des conventions d'objectifs.

Plus d'effort sur l'énergie : +210 K€

En 2021, Colmar avait dû supporter une hausse des prix de l'électricité qui s'était traduite par une augmentation de 30% du tarif dans le cadre des nouveaux marchés de l'électricité. Le marché a pris fin en décembre 2024. Dans le cadre de son renouvellement en décembre 2024, une hausse plus absorbable de +360K€ à périmètre constant a finalement été enregistrée, hausse que la Ville de Colmar a pu lisser entre 2025 et 2026.

Concernant les dépenses de carburant, vigilance sera accrue en lien avec la situation au Moyen-Orient.

Plus d'équipements pour les Colmariens : +230 K€

L'ouverture du nouveau Complexe Sportif Brant entraînera des coûts de nettoyage et de maintenance pour 230 K€.

Plus de moyens pour l'entretien de la voirie : +55K€

L'acquisition d'un camion enrobeur-projeteur dédié à la réparation ciblée des routes nécessite un accroissement des fournitures en voirie pour +55K€. Véritable micro-centrale mobile, il permet de remettre en état les chaussées abîmées avec précision et efficacité

Plus de confort pour nos agents : +145 K€

La Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont mis en place un marché de blanchisserie pour les vêtements de travail techniques (propreté, gestion des déchets, ateliers, espaces verts, voirie) pour 145 K€.

Enfin, il est prévu un budget de 300 K€ pour les nouvelles actions programmatiques de la Municipalité.

B. Les charges de personnel en 2026

En M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
CHARGES DE PERSONNEL	55,2	56,8

Les charges de personnel atteignent 56,8 M€ au budget 2026 contre 55,2 M€ inscrits au budget 2025.

1. L'effet des contraintes exogènes

La Ville devra assumer une hausse nationale des cotisations CNRACL.

L'augmentation progressive du taux de contribution employeurs à la CNRACL telle que prévue dans le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 se poursuit. Le taux de contribution employeurs depuis le 1er janvier 2026 est de 37,65 %. L'augmentation du taux de contribution employeurs est progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028.

Pour Colmar, c'est un nouvel effort de 800 K€.

2. L'effet des contraintes endogènes

La réforme du régime indemnitaire a porté ses fruits en terme d'attractivité. La Ville de Colmar et Colmar Agglomération parviennent à attirer des profils expérimentés sur des métiers en tension.

La refonte IFSE d'un impact de 2,3 M€ en 2025 aura encore un impact en 2026 :

- La hausse du Glissement-Vieillesse-Technicité qui passe à 300K€ ;
- L'effet report des recrutements qui ont eu lieu courant 2025 sur le budget 2026 pour 400 K€.

Soit un total de contraintes endogènes de 800 K€.

3. Evolution des effectifs

Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation et de la modernisation de l'administration de la collectivité, en fonction des priorités définies par la Municipalité, il est proposé un budget RH à effectifs **constants, suppression déduite des postes actée en délibération de décembre 2025.**

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Projet de budget 2026
Emplois budgétaires	1083	1104	1115	1108
<i>Catégorie A</i>	10%	10%	14%	15%
<i>Catégorie B</i>	20%	20%	21%	21%
<i>Catégorie C</i>	70%	70%	65%	64%
Total charges de personnel	48,3 M€	50,2 M€	54,4 M€	55,1 M€
<i>dont traitement indiciaire</i>	23,2 M€	24 M€	25,4 M€	25,6 M€
<i>dont régime indemnitaire/NBI</i>	6,7 M€	7 M€	9,4 M€	9,4 M€
<i>dont heures supplémentaires</i>	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€
<i>dont charges</i>	17,6 M€	18,3 M€	18,8 M€	19,3 M€

II. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2026

EN M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	106,7	110,5

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 110,5 M€ au budget 2026 contre 106,7 M€ inscrits au budget 2025, soit une hausse de 3,8 M€ (+3,6%).

A. Des dotations stables

EN M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
DOTATION FORFAITAIRE	8,5	8,3
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	4,2	4,5
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	1	1
TOTAL DOTATIONS	13,7	13,8

Les prévisions des dotations exposées découlent de la loi de finances 2026. **Les dotations atteignent 13,7 M€ au budget 2026 contre 13,8 M€ inscrits au budget 2025 et restent globalement stables.**

1. Une dotation forfaitaire en baisse

Chaque année, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine, notamment) ou à la croissance démographique est financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement.

La DGF de Colmar baisse de près de 200 K€.

2. La dotation de solidarité urbaine en hausse

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale (DSU) progresse de +5% par rapport au réalisé 2025, hausse répercutée dans les prévisions budgétaires.

La DSU 2025 de Colmar progresse de 300 K€.

3. La dotation nationale de péréquation en baisse

La loi de finances 2026 ne propose pas de changement particulier sur la dotation nationale de péréquation.

Pour Colmar, la DNP s'élève à 1 M€.

B. La chute des compensations fiscales

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021, l'Etat avait décidé une exonération de 50% de taxe foncière pour les locaux industriels. Cette décision qui a amoindri le pouvoir fiscal des collectivités locales a été compensée à l'euro près comme le prévoit la loi. Mais c'est sans compter la loi de finances pour 2026 qui intègre **les compensations des exonérations fiscales des établissements industriels** pour la première fois comme variables d'ajustement. Pour chaque collectivité, la minoration de -19,3% sera appliquée à la compensation « *spontanée* » que la collectivité aurait dû percevoir sans réfaction.

Pour Colmar, c'est une perte de recettes de -503 K€ dès 2026.

C. La consolidation des recettes tarifaires

EN M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
RECETTES DE STATIONNEMENT	7	7,3
PARTICIPATION DES FAMILLES ET DROITS D'ENTREE	3	3
REDEVANCE D'OCCUPATION VIALIS	2,8	2,8
REMBOURSEMENTS ET MISES A DISPOSITION	3,2	3,9
AUTRES	1,2	1,3
TOTAL PRODUITS DES SERVICES	17,2	18,3

Les recettes tarifaires atteignent 18,3 M€ au budget 2026 contre 17,2 M€ inscrits au budget 2025, soit une hausse de 6,8% qui reste pourtant prudente (niveau bien inférieur au réalisé de 2025 à 19 M€).

Le dynamisme des recettes tarifaires proviendrait essentiellement des recettes de stationnement et d'occupation du domaine public : **+5%**, soit **+350 K€**.

Dans le cadre d'une démarche partagée de mutualisation de leurs moyens, la mise en place de services communs entre Colmar Agglomération et la Ville de Colmar portés par cette dernière a engendré des transferts de personnel de Colmar Agglomération à la Ville de Colmar en 2025. Les recettes de remboursement de personnel, qui augmentent de **+700 K€**, sont le reflet de la stratégie de mutualisation mise en place, qui vise à optimiser les moyens au service de nos habitants et de notre territoire.

Les participations des familles aux activités et des droits d'entrée dans les établissements et la redevance d'occupation Vialis sont stables.

D. L'optimisation constante des subventions de fonctionnement

EN M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	3,3	4,4

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 4,4 M€ au budget 2026, en hausse de +33% par rapport au budget 2025. La Ville de Colmar s'efforce constamment de s'inscrire dans des dispositifs de subventionnement afin de diminuer le coût net de ses actions, à l'exemple des dispositifs suivants :

- Le bonus de territoire de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera optimalement utilisé
- Les partenariats avec les éco-organismes pour les opérations spécifiques de propreté.

E. Le retour au faible dynamisme des recettes fiscales

EN M€	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
TAXES FONCIERES	35	35,4
TAXE D'HABITATION	1,3	1
REVERSEMENTS COLMAR AGGLOMERATION	21,6	21,8
TAXE DE SEJOUR	1,8	2
DROITS DE MUTATION	1	1
TAXE SUR CONSOMMATION ELECTRICITE	1,1	1,1
TLPE & DROITS DE PLACE	1,5	1,7
AUTRES	0,5	0,4
TOTAL	63,8	64,8

Les recettes fiscales augmentent globalement de 1,6% pour atteindre 64,8 M€ au budget 2026.

1. Les recettes fiscales hors impôts locaux n'évoluent pas de la même manière

- La fiscalité reversée de Colmar Agglomération augmenterait de 0,9% en 2026, soit +200 K€. Elle est composée des 2 mécanismes suivants :
 - o L'attribution de compensation correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Sans nouvelle compétence, il s'agit donc d'une photographie qui n'évolue pas. Elle s'élèvera à **17 M€** en 2026.
 - o **La dotation de solidarité urbaine** répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles. Elle devrait augmenter de +200 K€, soit **4,8 M€ au budget 2026 (contre 4,4 M€ inscrits au budget 2025).**

- Suite à la hausse progressive des tarifs adoptée par le Conseil Municipal, **la taxe de séjour** continuera à profiter de la présence des visiteurs, il sera donc prévu un montant en hausse de +200 K€, soit **2 M€**.
- Par prudence, **le budget 2026 prévoit seulement une recette de 1 M€ de droits de mutation, soit un niveau égal à 2025.**
- **La taxe sur la consommation finale d'électricité sera certainement stable en 2025 à 1,1 M€.**
- **La taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place augmentent significativement de 13% du budget 2025 au budget 2026** pour s'établir à près de 1,7 M€. Ceci est la traduction du dynamisme du commerce local.

2. L'actualisation législative des bases fiscales

Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les valeurs locatives foncières sont majorées en N en suivant l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Ce coefficient législatif s'applique :

- Aux bases de taxes foncières des locaux d'habitation ;
- Aux bases de taxes foncières des locaux industriels ;
- Aux bases de taxe d'habitation sur les résidences non affectée à l'habitation principale.

L'actualisation légale a été de :

- +3,4% en 2022 selon l'inflation 2021 ;
- +7,1% en 2023 selon l'inflation 2022 ;
- +3,9% en 2024 selon l'inflation 2023 ;
- +1,7% en 2025 selon l'inflation 2024.

En 2026, l'actualisation légale ne sera que de +0,8% selon l'inflation constatée en 2025.

A taux inchangés et sans variation physique des bases, les recettes fiscales de :

- Taxe foncière bâtie (TFB) ;
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;

Augmenteront seulement de +0,8% en 2026 pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

Depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, les locaux professionnels ne sont pas concernés par l'actualisation forfaitaire indexée sur l'inflation : les bases de TFB de ces locaux sont calées sur des tarifs au m² moyens qui évoluent de +0,9% en 2026.

Au total, l'actualisation législative des bases devrait seulement générer 450 K€ de recettes supplémentaires entre les bases prévisionnelles 2025 et les bases estimées en 2026. Malgré ce faible dynamisme, aucune hausse du taux de taxe foncière ne sera prévue au budget 2026.

III. LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME 2026-2032

L'établissement des perspectives financières, essentiel pour une bonne gestion financière, est un exercice de plus en plus complexe en raison de l'environnement institutionnel et réglementaire particulièrement instable.

Depuis 2024, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, les collectivités doivent présenter leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement en valeur sur la période 2024-2027 au regard de l'objectif d'évolution des dépenses locales défini par l'Etat dans le cadre de la dernière loi de programmation des finances publiques 2024 – 2027 (dernière loi de programmation en date). Cette loi est clairement caduque, mais les gouvernements suivants se sont contentés de décaler de deux ans, de 2027 à 2029, l'objectif d'un retour à un déficit limité à 3% du PIB sans prendre le risque de s'engager sur des points de passage intermédiaires. La trajectoire globale est maintenant à revoir, y compris celle des collectivités locales définie par l'Etat qui risquera d'être encore plus sévère à l'avenir. L'exercice perd donc beaucoup de son intérêt...

Les tableaux ci-dessous tentent de retracer une simulation jusqu'en 2032 afin de comparer :

- l'évolution anticipée des recettes réelles de fonctionnement ;
- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution de l'épargne brute (autofinancement).

Sur la base des hypothèses suivantes

Concernant les recettes de fonctionnement :

- la suppression de la taxe d'habitation qui diminue fortement le pouvoir fiscal des communes et leurs marges de manœuvre ;
- l'évolution des bases fiscales prévisionnelles compte tenu de l'inflation anticipée sur les prochaines années ;
- la dotation globale de fonctionnement qui subirait l'effet de l'écrêtement ;
- des recettes tarifaires globalement stables par rapport au réalisé 2024.

Il est donc tout à fait prudent de penser que les recettes sur la période 2024-2032 ne s'avèreront pas dynamiques, et ce d'autant plus que les recettes fiscales offrent de moins en moins de visibilité pour les collectivités locales.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges externes et les charges de personnel seraient certes impactées par l'inflation, mais aussi par les contraintes exogènes et endogènes observées difficiles à anticiper pour l'avenir :

- Pour les charges externes : les prix de l'électricité, du gaz, du carburant qui ont un impact direct sur les dépenses énergétiques, mais aussi sur les fournitures ; le coût des assurances ;
- Pour les charges de personnel : la hausse du point d'indice, la hausse du SMIC, la hausse des cotisations employeur...

EVOLUTION EN %	2024	2025	2026	2027	2028-2032 par an
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT COLMAR	3,57%	6,16%	2,50%	2,00%	2,00%
HYPOTHESE D'INFLATION SELON LPFP 2024-2027	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%	
INFLATION REELLE	1,70%	0,80%			
INFLATION PREVUE EN LF 2026			1,30%		
OBJECTIF D'EVOLUTION DES DEPENSES LOCALES SELON LPFP	2,00%	1,50%	1,30%	1,30%	

De sorte qu'il est à prévoir une tendance progressive à la baisse de l'épargne brute dégagée par la collectivité.

PREVISIONS REALISATIONS EN M€	2024	2025	2026	2027	2032
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	113,8	114,2	110,9	111,2	114,2
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	82,7	87,8	89,7	91,3	100,1
EPARGNE BRUTE	31,1	26,4	21,2	19,9	14,1
EPARGNE NETTE	23,6	18,9	14,2	12,9	6,6

Compte tenu des éléments précédents, il paraît raisonnable de tabler sur une épargne brute moyenne 2026-2032 de 17,5 M€ par an pour financer nos investissements. A cela s'ajoute le résultat global prévisionnel 2025 estimé à 36 M€.

SOUS-PARTIE II : SECTION D'INVESTISSEMENT

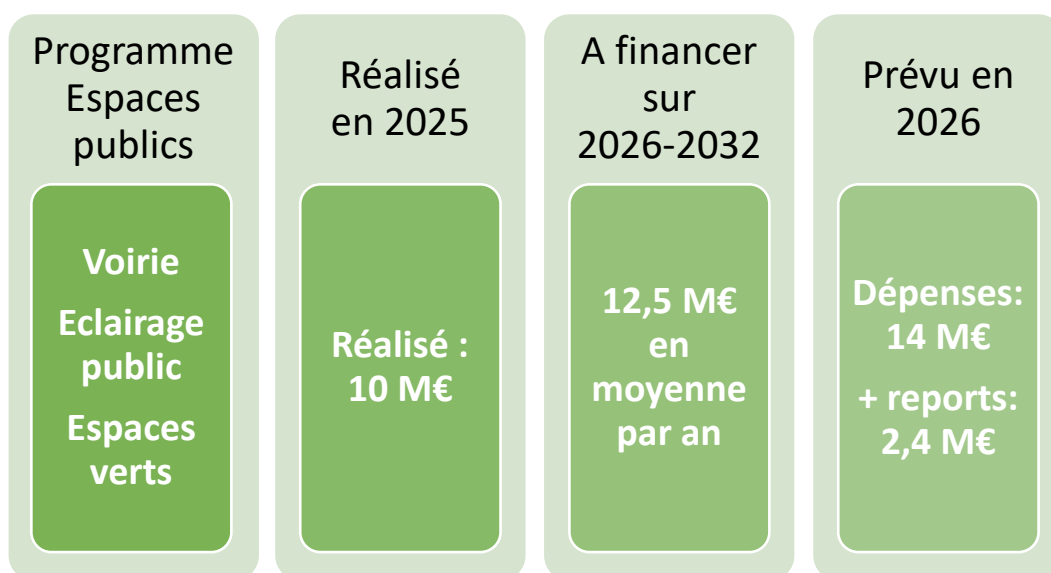
I. UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

La Municipalité ambitionne mener un programme d'investissement de 288,5 M€ sur la période 2026-2032 et concrétisé dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles.

Conformément à nos capacités de financement, en dehors de l'investissement récurrent, ce sont 40 M€ qui seraient investis dès 2026, sans compter les opérations engagées et reportées de 2025 (13,5 M€), pour des opérations structurantes qui ont pour but d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de rénover notre patrimoine ou améliorer nos services publics de proximité.

A. Cadre de vie et espaces publics

1. Le programme Espaces publics



Il s'attache à donner **un cadre de vie apaisé et agréable** aux Colmariens par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre qui donnent la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée ;
- Sécurisation des intersections ;
- Végétalisation et implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

Plusieurs rues ont ainsi bénéficié d'une cure de jouvence en 2025. Voici les opérations majeures :

- Rue de Riquewihr jusqu'à l'avenue de Lorraine ;
- Rue des Charpentiers et rue des Tonneliers ;

- Rue de Wettolsheim ;
- Dans le quartier des Maraîchers, les couches de roulement ont été rénovées chemin des Maquisards, chemin Au Werb, Niklausbrunn Weg et partie sud de la rue Michelet.
- Des travaux ont également concerné la rue de Castelnau (devant le lycée Schongauer), l'avenue Foch, la rue Jean-Baptiste Weckerlin et la rue de Houssen, mais aussi la rue de l'Hôpital.

La Municipalité mène une politique volontariste de verdissement de la ville, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques définis dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Colmar Agglomération. Afin de mettre en œuvre cette volonté, la Ville de Colmar s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un schéma directeur de végétalisation.

Les objectifs :

- Créer des îlots de fraîcheur.
- Apaiser la vie en ville, avec la réappropriation des espaces de vie commune et de détente.
- Renforcer les continuités vertes.
- Accroître la biodiversité (végétale et faunistique) des milieux urbains.

L'étude en cours a permis de réaliser un diagnostic des milieux urbains (état des lieux des espaces «verts» et de nature, ainsi que des îlots de chaleur urbains) et définira un schéma directeur de végétalisation qui donnera les lignes directrices des actions concrètes à mener.

Focus sur l'aire de jeux du Champ-de-Mars

Le parc du Champ-de-Mars, lieu de prédilection de nombreux habitants, s'est transformé en un véritable paradis pour les petits explorateurs ! Une étude paysagère approfondie a été réalisée au préalable pour concevoir ce nouvel espace. Le projet, doté d'un budget total de 700 000 €, s'étend sur une surface de 2950m² triplant ainsi la surface de l'ancienne aire devenue vétuste.

Une nouvelle aire de jeux qui non seulement ravit les enfants, mais qui met également en valeur la beauté de notre ville.

L'aménagement a été pensé en tenant compte des spécificités du site: un parc très fréquenté, classé, et abritant des arbres centenaires.

Un espace de jeux inédit, intégré à son environnement naturel, afin de sublimer à la fois les jeux et le cadre verdoyant:

- Adaptabilité: un parcours évolutif et inclusif a été privilégié, jouant sur la linéarité de la zone pour installer des équipements progressifs, adaptés à différentes tranches d'âge et différents profils. Une diversité d'activités est proposée, ainsi qu'un parcours PMR pour inclure tous les publics. On y trouve par exemple un panneau de manipulation, un espace de rencontre pour les enfants, des disques pédagogiques, et un miroir zébré.
- Cohérence: l'aire de jeux s'intègre harmonieusement dans son environnement naturel et historique. Les arbres existants sont conservés et l'offre paysagère est enrichie pour créer un véritable havre de fraîcheur. Les textures et matériaux naturels, tels que le bois et les copeaux, sont mis à l'honneur, avec des touches de couleurs modérées.
- Qualité: des structures taillées sur mesure, uniques et attractives, sont installées. Elles respectent l'environnement naturel alentour, avec des dimensions judicieusement choisies pour être significatives sans prendre le pas sur la cohérence paysagère du parc.

Pour 2026-2032, sont envisagés notamment :

- Un programme de modernisation des aires de jeux publiques ;
- Une poursuite ambitieuse des rénovations de voirie accompagnée du développement de la végétalisation et des aménagements cyclables.

2. Le programme de restructuration du quartier « Saint-Vincent de Paul »

Restructuration du quartier Bel'Air Florimont	Réalisé jusqu'au 31/12/2025	A financer sur 2026-2032	Prévu en 2026
Requalification des espaces publics 11,5 M€	Réalisé : 7,4 M€	Reste : 3,5 M€ + Report : 0,6 M€	Dépenses : 2,5 M€ + Report : 0,6 M€
Construction du gymnase Brant 8,1 M€	Réalisé : 7,1 M€	Reste : 0 M € + reports : 1 M€	Dépenses : 0 M€ + Report : 1 M€

Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier Bel Air - Florimont. En choisissant d'inscrire le quartier dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier « Bel'Air Florimont » un espace de vie agréable et attractif.

Par ailleurs, **le Complexe sportif Brant** offre désormais aux habitants et aux usagers un espace sportif moderne et multi-usage d'environ 1500 m², le tout dans une logique durable (bâtiment à énergie positive).

3. Le réaménagement de la plaine Pasteur

Plaine Pasteur	Réalisé jusqu'au 31/12/2025	A financer sur 2026-2032	Prévu en 2026
Aménagement de l'espace 12 M€	Réalisé : 447 K€	Reste : 12 M€	Dépenses : 500 K€

En 2022 émergeait l'idée du réaménagement de ce grand espace situé à proximité de l'hôpital, dans le cadre de l'appel aux initiatives citoyennes lancé par la Ville. En 2023, en partenariat avec le Conseil d'Initiatives Citoyennes, eut lieu un concours d'idées ouvert aux professionnels, une consultation publique et un atelier d'idées pour les habitants, afin que le projet de réaménagement corresponde aux attentes des Colmariens.

Le projet a ensuite été sélectionné par le programme national « Quartiers de demain », une initiative visant à repenser nos villes en les rendant plus durables, plus inclusives, plus attractives.

L'objectif, en faire un Central Park à l'alsacienne, pour les habitants du quartier et au-delà.

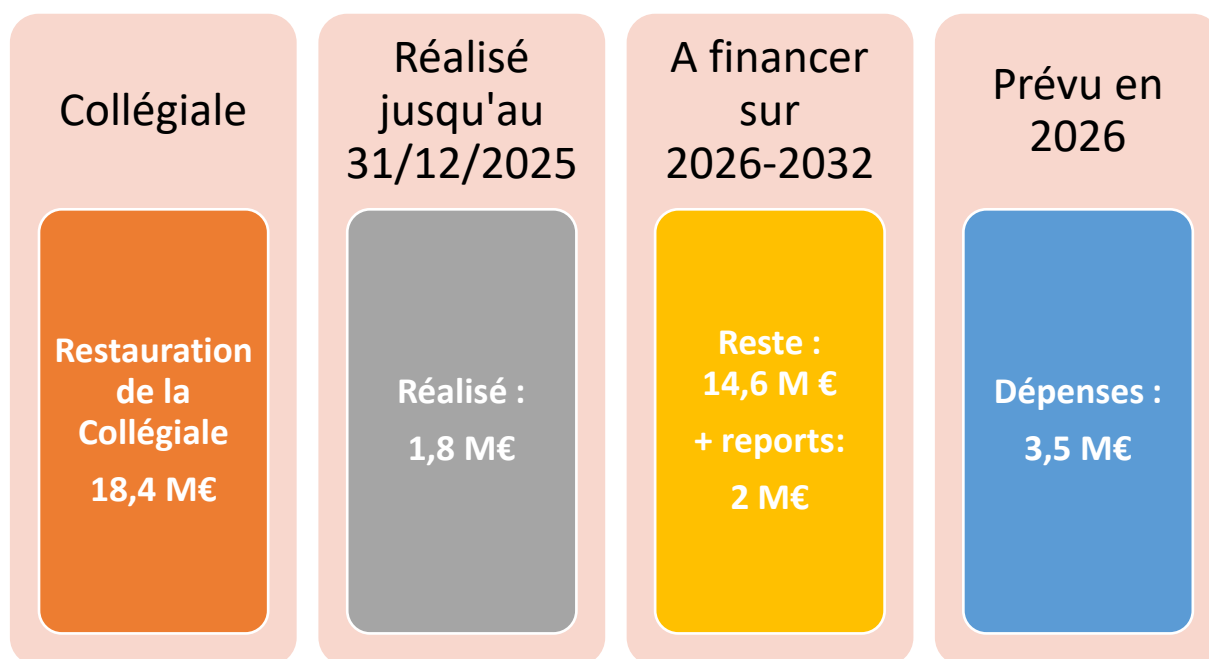
Suite une réflexion d'un an menée avec des experts et un jury citoyen, un projet a été sélectionné, axé sur le végétal, les activités pour enfants, sportives et culturelles, favorisant les échanges et la détente dans ce vaste espace situé à côté des Hôpitaux civils.

B. La rénovation de notre patrimoine

Selon un rapport de la Cour des Comptes, la sauvegarde et la restauration du patrimoine architectural souffrent d'un manque de financement probant. Les obligations de conservation du patrimoine protégé pèsent sur les collectivités territoriales et, au premier chef, sur les communes, en raison de contraintes spécifiques au patrimoine protégé. Pour toute opération d'entretien ou de rénovation du patrimoine, le respect des prescriptions de l'Etat (ABF, DRAC) et la prise en compte des objectifs de réduction de consommation d'énergie induisent des coûts structurellement plus élevés. Sans qu'il se traduise par un nouvel accroissement des crédits budgétaires de l'Etat, le cofinancement public des travaux demeure indispensable à la conservation de ce patrimoine. L'enquête réalisée par la Cour des Comptes montre que le reste à charge moyen représente pour les communes 43% du coût des opérations d'investissement.¹⁴

Malgré ce contexte contraint, la Municipalité mène une politique ambitieuse de préservation et de rénovation de son patrimoine historique.

1. La restauration de la Collégiale Saint-Martin



L'ambitieux chantier de restauration de la **Collégiale Saint-Martin** mobilise près de 18 entreprises et corps de métiers ancestraux. Cette restauration, aussi nécessaire que complexe, offre une occasion unique d'observer et d'analyser en profondeur ce monument emblématique de notre ville et de son histoire. C'est un chef d'œuvre de l'architecture gothique en Alsace, construite aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles.

La restauration concerne les éléments structurels suivants : pierres de taille, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, peinture, serrurerie, ferronnerie, décors peints, mise en conformité électrique. Le chantier a débuté

¹⁴ La Lettre des Finances Locales de septembre 2025, « Les chefs d'œuvre et leur financement en péril »

par la nef et le transept nord, il se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud, avant de se terminer par la partie occidentale.

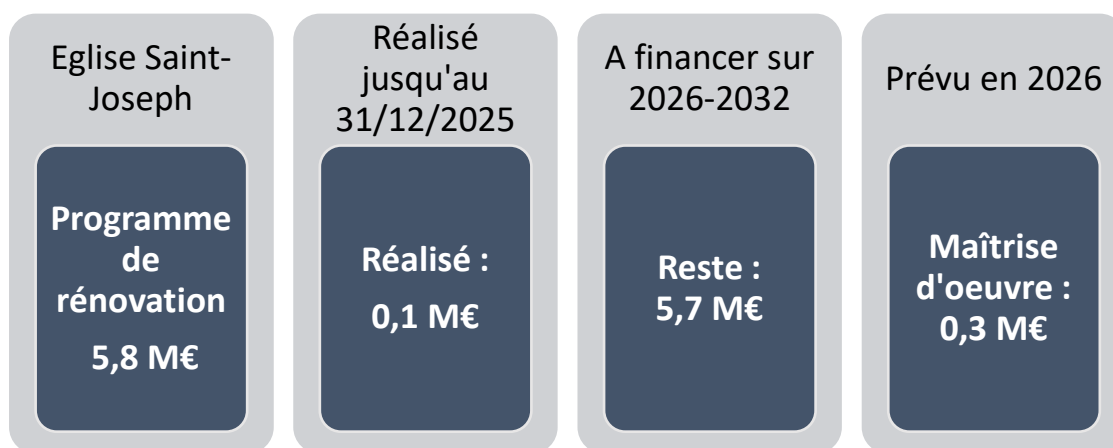
Le travail sur les parements en pierre de taille a été au cœur des travaux de la première tranche du chantier. Les maçonneries au nord conservent beaucoup de blocs d'origine en grès de Rouffach, notamment au niveau du pignon nord ou des arcs-boutants. Le nettoyage des pierres a permis de confirmer la présence d'une polychromie de grès. Cette polychromie fait partie de l'identité de la pierre de Rouffach : une pierre avec une teinte prédominante en ocre avec ses nuances de teintes rouges et roses

Parallèlement, la mise en place des échafaudages pour la restauration des vitraux a été l'occasion d'enrichir nos connaissances sur l'histoire du monument. Les investigations ont mis en évidence la superposition de 3 ou 4 périodes de décors peints. Le chantier de restauration dans la partie nord de la Collégiale est un premier contact avec les vitraux, qui dans cette partie sont relativement récents, ayant été réalisés par la maison Zettler de Munich dans les années 20.

Le conseil de fabrique Saint-Martin réalisera en parallèle des travaux de rénovation intérieure avec le remplacement de l'éclairage.

Durée du chantier : 6 ans.

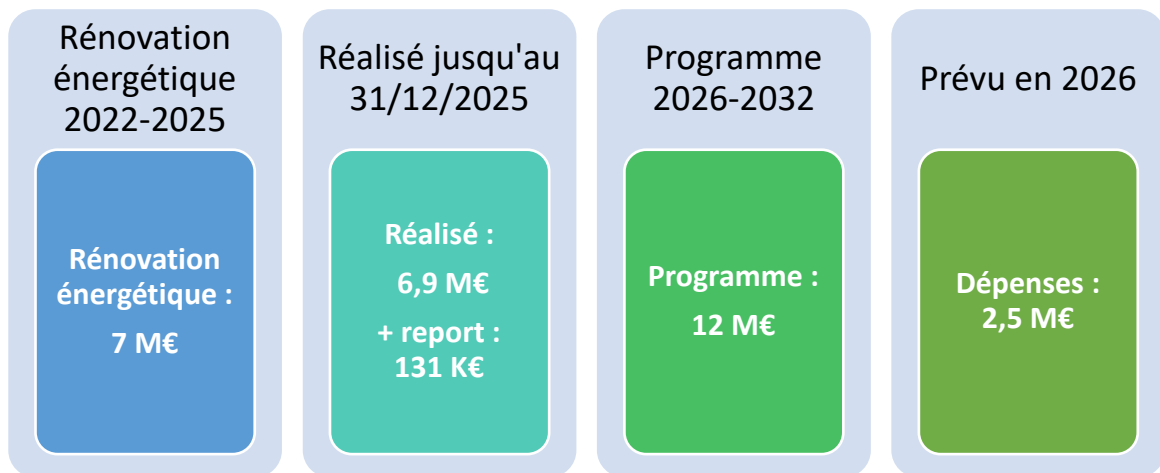
2. Rénovation de l'église Saint-Joseph



Véritable noyau du quartier, l'église Saint-Joseph a été construite à la fin du 19^{ème} siècle et a donné naissance à la place qui l'entoure. Cet édifice de style néogothique, au clocher élancé, a fêté les 125 ans de sa consécration en 2025 avant de faire peau neuve. L'église et la place qui l'entourent ont toujours été des lieux de vie : en effet, chaque jalon historique de cet édifice donne l'occasion de rassembler les habitants. C'était déjà le cas le 7 juin 1896, quand la première pierre de l'église Saint-Joseph fut posée.

La création de l'église répond au développement des quartiers à l'ouest de la voie ferrée et à l'installation d'industries textiles, en particulier les usines Haussmann. Au début du 20^{ème} siècle, le quartier est peuplé de nombreux ouvriers. Il n'est donc pas anodin que l'église porte le nom de Saint-Joseph, le saint patron des travailleurs.

3. Le programme de rénovation énergétique bâtiminaire



La Ville de Colmar est engagée dans **la rénovation énergétique de ses bâtiments publics**. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques et le confort thermique des usagers et des agents.

Opérations-phares 2025 :

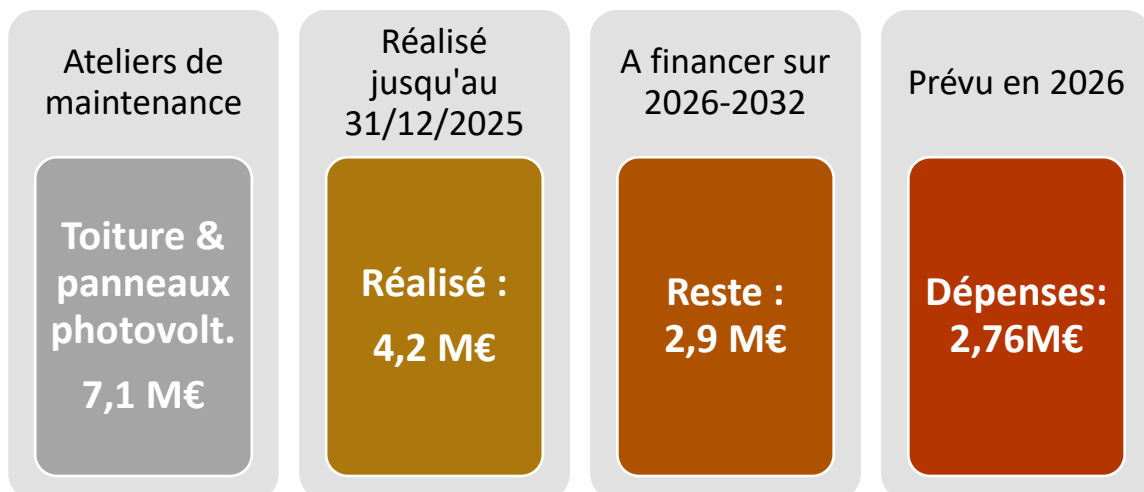
- L'école élémentaire Saint-Exupéry ;
- Le gymnase Bartholdi.

Opérations-phares prévues en 2026 :

- La crèche Les P'tits Aviateurs
- La Maison des Jeunes et de la Culture

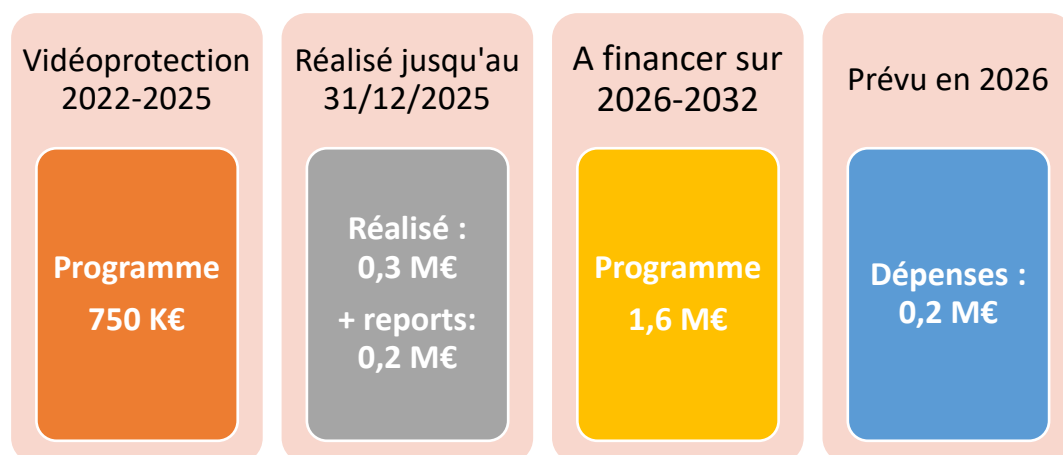
Il est également à noter un projet important de renouvellement pour le Théâtre Municipal qui souhaite moderniser ses équipements et passer en LED pour 700 K€ en 2026.

4. Réhabilitation des ateliers de maintenance



La rénovation de la toiture des ateliers de maintenance du Grillenbreit comprend l'installation de 5720 m2 de panneaux solaires en vue d'une autoconsommation, source d'économie de dépenses de fluides.

C. Sécurité



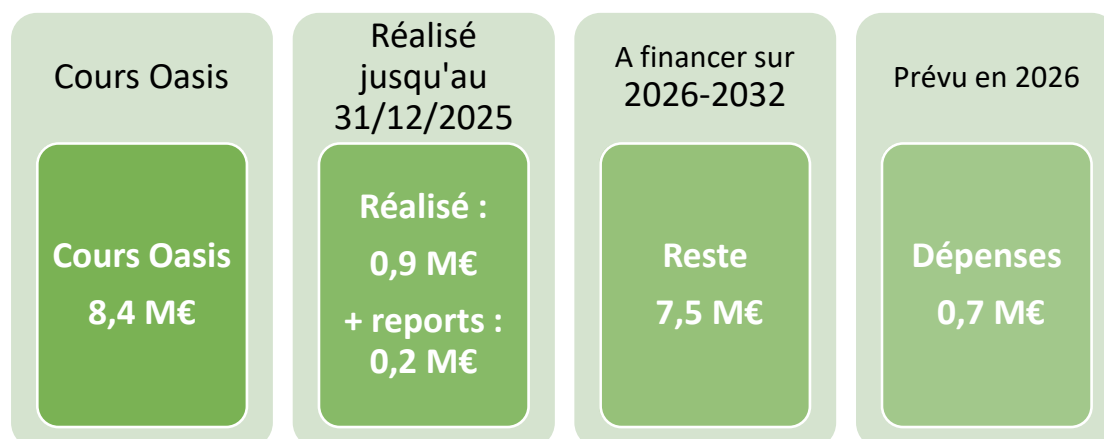
La Municipalité développe des outils de prévention pour compléter et renforcer la présence quotidienne des agents de la Police municipale sur le terrain. C'est ainsi que la vidéoprotection est renforcée avec un objectif de 260 flux d'ici fin 2026.

Côté équipements, la Police municipale est armée, dotée de caméras-piétons et appuyée par un réseau de caméras, permettant de visionner 170 flux vidéo, pilotées par le CSU (203 flux opérationnels fin 2025). Ce dispositif a permis de nombreuses interpellations en flagrant délit (pickpockets, trafics, vols de vélos) et la résolution d'enquêtes sensibles, en lien avec la Police nationale.

La Ville poursuit également son engagement en faveur d'une sécurité de proximité efficace et durable. Dernière avancée : l'acquisition de 2 véhicules 100 % électrique pour la Police municipale. Ce choix illustre la volonté de verdir le parc automobile tout en garantissant la performance : autonomie de 400 à 500 km, borne de recharge et équipements complets pour les missions quotidiennes. Ces véhicules, testés en conditions réelles, permettent une économie annuelle de près de 8 000 € en carburant et entretien.

Une étude est actuellement menée par la Ville en vue de l'installation de plots rétractables pour sécuriser les accès au centre-ville piéton. Ce système aura pour effet de limiter les flux de véhicules au centre-ville en augmentant ainsi la sécurité des piétons, tout permettant l'accès des riverains et des commerçants.

D. Le programme cours oasis



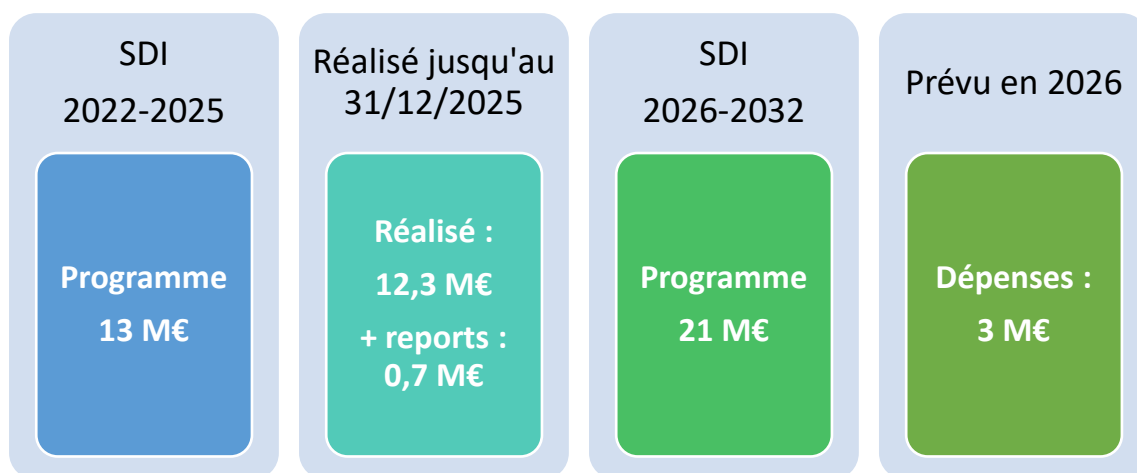
La Municipalité poursuit son engagement en faveur des plus jeunes avec des espaces repensés pour offrir fraîcheur, nature et des expériences d'apprentissage enrichissantes au cœur du quotidien scolaire. La clé de ce projet réside dans une écoute attentive des acteurs éducatifs. Les services municipaux ont ainsi recueilli avec soin les idées et les aspirations des équipes enseignantes, des élèves et des parents. Ces précieuses contributions ont ensuite guidé l'élaboration de projets de réaménagement sur mesure pour chaque école concernée.

L'ambition des « cours oasis » est multiple : améliorer la perméabilité des sols pour une meilleure gestion des eaux pluviales et une réduction de la chaleur, repenser les cheminements pour garantir une accessibilité universelle, et surtout, créer de nouveaux espaces dédiés à l'apprentissage en extérieur, à la détente et au jeu.

L'année 2025 a marqué une étape importante dans ce projet, avec la transformation de quatre nouvelles cours d'école: l'école élémentaire Waltz II, l'école des Roses et les écoles maternelle et élémentaire Brant. Ces quatre écoles se sont inscrites tout au long de l'année scolaire dans le parcours pédagogique « cour résiliente » de l'Observatoire de la nature pour faire émerger la cour rêvée des enfants.

D'autres réaménagements de cours sont en cours d'études.

E. Le schéma directeur informatique



La Ville de Colmar s'engage pleinement dans la transition numérique pour simplifier la vie de ses citoyens. Grâce à des outils numériques performants, il est désormais possible de gérer de nombreuses démarches administratives directement en ligne : inscriptions scolaires, réservations d'équipements municipaux, paiements de services...

Pour accompagner tous les habitants dans cette transformation, des conseillers numériques sont disponibles pour guider, former et répondre aux questions liées à l'utilisation des outils digitaux. Ces professionnels, présents dans différents points d'accueil, aident à rendre les services accessibles à tous, y compris aux personnes peu familières avec les technologies.

Avec cette stratégie d'accompagnement personnalisé, Colmar affirme sa position comme une ville innovante et connectée, au service de ses citoyens.

Chantiers 2026 :

- Un nouveau Portail Citoyen « Colmar & Moi », avec une seule connexion, l'accès aux différentes démarches en ligne, un suivi des démarches, la mise en place d'une application et d'une carte multiservices ;
- Le déploiement d'un nouveau standard téléphonique ;
- Un nouveau progiciel pour les services techniques permettant un meilleur suivi du patrimoine ;
- La poursuite du programme de cybersécurité.

F. Projets structurants à l'étude

- Soutenir le projet de Cité Judiciaire piloté par l'Etat ;
- Repenser le stade nautique ;
- Rénover le complexe sportif de la Mittelharth ;
- Repenser le Conservatoire ;
- Repenser la Manufacture ;
- Développer des activités associatives dans les bâtiments rue de Guebwiller et rue du Grillenbreit ;
- Rénover le parcours Vita Neuland ;
- Implanter une promenade le long de la Lauch / Port de Colmar ;
- Créer une réserve des musées ;
- Reconfigurer le hall de l'hôtel de ville ;
- Développer les sanitaires publics ;
- Soutenir la rénovation de la Galerie du Rempart ;
-

II. LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026-2032

Résultat 2025 + CAF nette 2026-2032 158,5 M€	Taxe d'aménagement Amendes de police 14,7 M€	Fonds de concours et subventions 27,6 M€
FCTVA 28,7 M€	Recettes de cessions 6,5 M€	Emprunt 52,5 M€

Pour mener son programme d'investissement à bien, la Ville mobilisera en priorité ses ressources propres, particulièrement son autofinancement. Elle aura aussi recours à la recherche active de subventions, aux recettes de cessions et à l'emprunt.

A. Ressources propres d'investissement

1. L'autofinancement

L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement et dépenses réelles de fonctionnement, hors recettes exceptionnelles. Il permet d'assurer le financement des dépenses d'équipements propres.

La capacité d'autofinancement nette prend en compte le remboursement de l'annuité de la dette.

Capacité d'autofinancement brute 2026-2032 : 17,5 M€ en moyenne par an, soit 122,5 M€ sur la période

Auquel il convient d'ajouter le **résultat global prévisionnel 2025 de 36 M€.**

2. La taxe d'aménagement

Taxe d'aménagement 2026-2032 : 4,2 M€ sur la période

Prévision revue à la baisse compte tenu du ralentissement constaté sur le marché immobilier et du nouveau mode de gestion et d'encaissement de l'Etat

3. Les amendes de police

L'Etat rétrocède aux communes les produits des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré.

Amendes de police 2026-2032 : 10,5 M€ sur la période

B. Subventions

1. Les fonds de concours de Colmar Agglomération

Le fonds de concours désigne le versement d'une subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et ses communes membres afin de financer un équipement.

Au-delà de l'exercice des compétences transférées par ses communes-membres, Colmar Agglomération soutient les projets structurants réalisés par ces dernières dans le cadre de leurs propres compétences.

Fonds de concours 2027-2032 prévisionnel : 5 M€

2. Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est la principale dotation versée aux collectivités territoriales pour compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses d'investissement.

Prévisions 2026-2032 : Les recettes dépendent du montant investi. **Le taux de remboursement du FCTVA est de 16,404 %, soit un montant estimé à 28,7 M€ sur la période.**

3. Les subventions d'investissement

Pour tout projet d'équipement, Colmar sollicite tous les potentiels financeurs, aux premiers rangs desquels la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'Etat et l'Union européenne.

Le Gouvernement promeut le projet territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) comme principal outil contractuel de l'Etat pour financer les projets de territoire à un niveau supra-communal. La Région Grand Est, qui gère également les fonds européens, se base également sur le PTRTE. C'est un nouveau cadre de travail contractuel pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets avec une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Intégrant tous les partenaires publics et privés intéressés, les PTRTE visent à simplifier l'accès aux crédits et à mieux prendre en compte les enjeux propres à chaque territoire. Le 1^{er} objectif n'est pas atteint car il est aisément source de complexification.

Cependant, les meilleurs résultats obtenus en 2023-2024 proviennent des fonds européens (FEDER) pour les travaux énergétiques ou le complexe sportif Brant.

Prévisions 2026-2032 : 22,6 M€ sur la période

C. Recettes de cessions

Le chantier d'élaboration d'une véritable gestion dynamique du patrimoine immobilier a débuté, elle se traduit par une prévision pluriannuelle des objectifs et des moyens affectés au patrimoine. La maîtrise des coûts de fonctionnement fait aussi partie intégrante de la stratégie patrimoniale.

La cession des biens les plus difficiles à entretenir ou ne participant pas au service public est un levier de gestion important. Un plan de cessions immobilières contribue à financer directement la réhabilitation de locaux ou de nouveaux projets d'équipements.

Recettes de cessions immobilières 2026-2032 : 6,5 M€

D. Le recours à l'emprunt

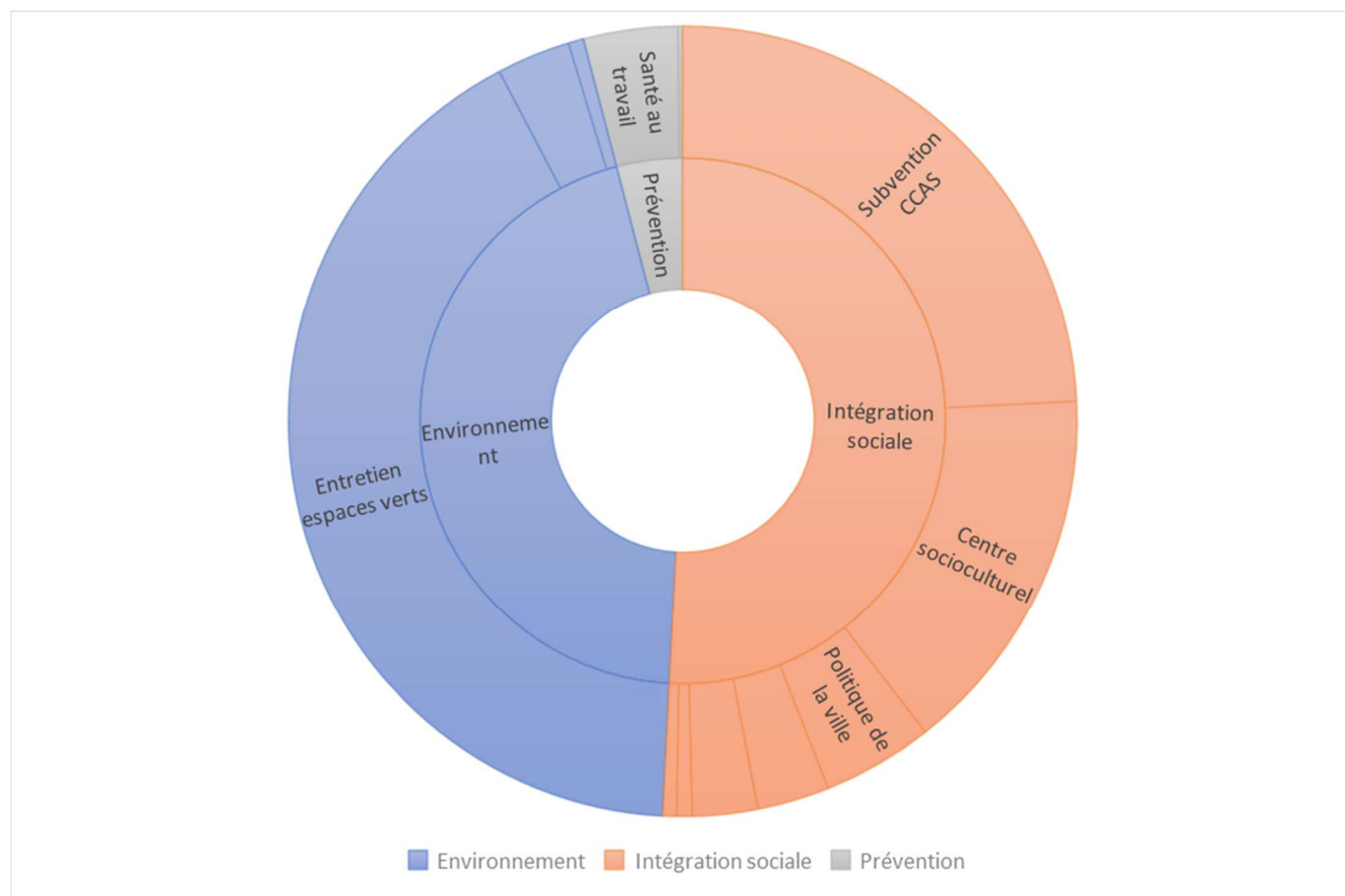
Pour la période 2026-2032, le volume d'emprunt nouveau sur la période ne dépasserait pas le remboursement annuel du capital de la dette si la Ville de Colmar devait recourir à l'emprunt dans le cadre de la gestion active de sa dette.

Emprunt maximum 2026-2032 : 52,5 M€ sur la période

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	Prév. 2025	Prospective 2026-2032
Dette en début d'exercice	71,4	69,8	70,2	67	60,2	52,7	52,7
Nouveaux emprunts	5	7	4	0,7	0	0	52,5
Remboursement en capital	6,6	6,6	7,2	7,5	7,5	7,5	52,5
Besoin (+) ou capacité (-) de financement global	-1,6	0,4	-3,2	-6,8	-7,5	-7,5	0
Dette en fin d'exercice	69,8	70,2	67	60,2	52,7	45,2	52,7

SOUS-PARTIE III : UN BUDGET 2026 RESOLUMENT TOURNE VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- I. En fonctionnement : 9,7 M€ orientés vers le développement durable, soit 10% des dépenses réelles de fonctionnement



POLITIQUE	ACTIONS 2026	CHARGES DE FONCTIONNEMENT
Environnement	Entretien espaces verts	4 027 831 €
Environnement	Domaine forestier	293 211 €
Environnement	Forfait mobilité durable	60 000 €
Intégration sociale	Politique de la ville	440 800 €
Intégration sociale	Cantine - Abattement tarifaire 30%	260 000 €
Intégration sociale	Cité Réussite éducative	61 000 €
Intégration sociale	Centre socioculturel	1 477 273 €
Intégration sociale	Subvention CCAS	2 352 200 €
Intégration sociale	Conseillers numériques	55 000 €
Intégration sociale	Mutuelle prévoyance	287 000 €
Prévention	Pass'Sport Santé	19 500 €
Prévention	Santé au travail	375 190 €
	TOTAL	9 709 005 €

- II. En investissement : 18,7 M€ de projets prévus dans une démarche de développement durable

